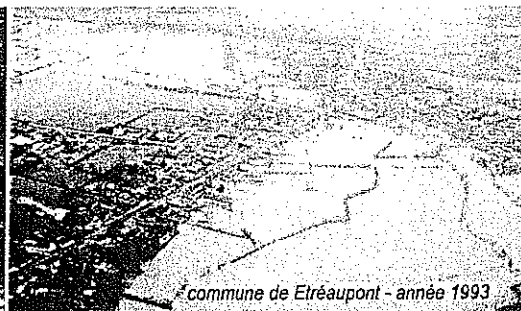


# Plan de Prévention du Risque Inondation Département de l'Aisne

Vallée de l'Oise entre  
Bernot et Logny-lès-Aubenton



commune de Guise - rue André Godin - année 1910



commune de Etréaupont - année 1993



commune de Hirson - centre ville - année 1993



commune de Vadenecourt - Longchamps - année 2003

## Note de présentation

9 JUIL. 2010



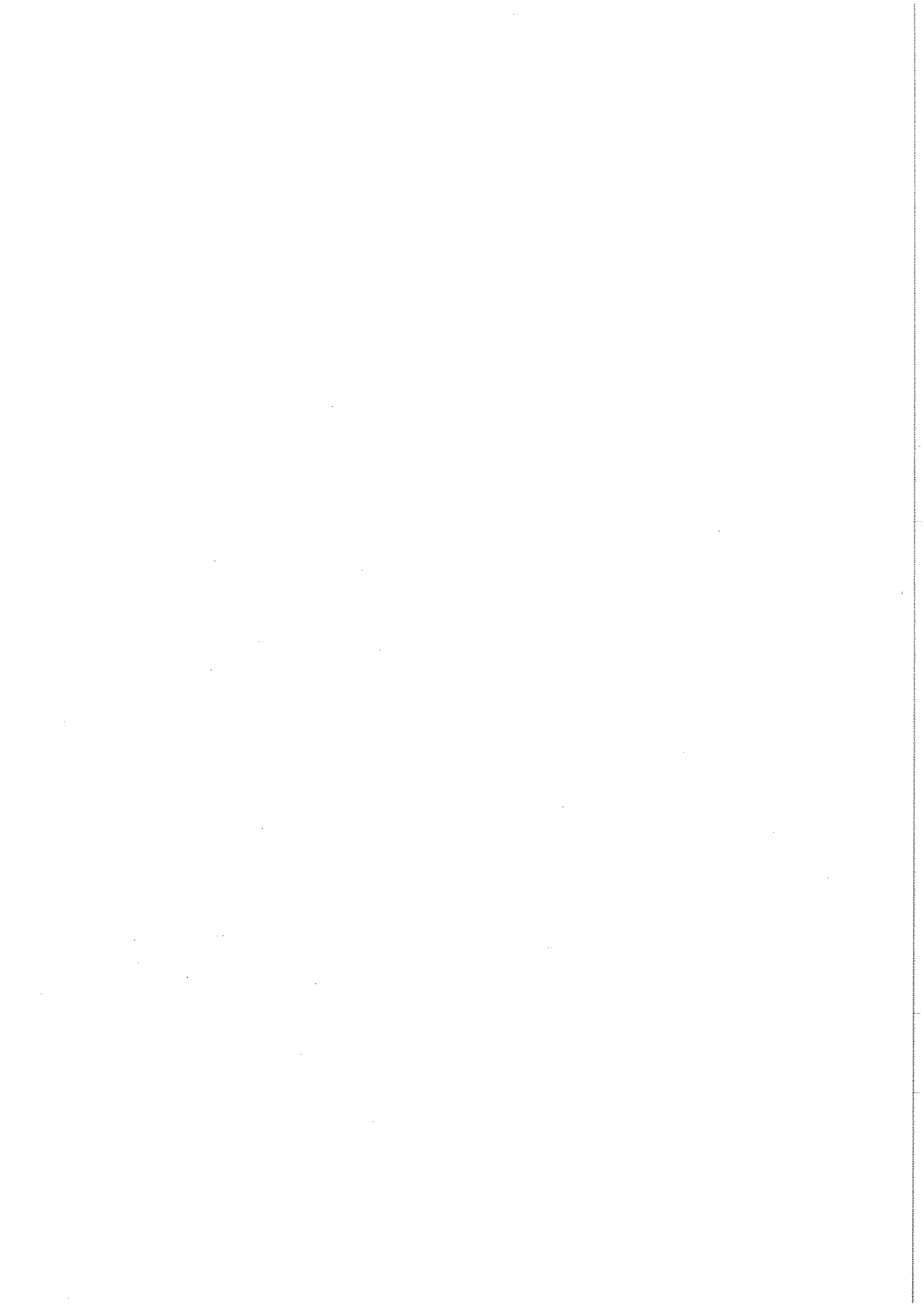
Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE  
direction départementale  
des Territoires

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du S.I.D.P.C.

Patrick RASSEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour



<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1 - CADRE GÉNÉRAL</b>	<b>7</b>
1.1 - RAPPELS LÉGISLATIFS	7
1.2 - OBJECTIFS	8
1.3 - PROCÉDURE – PORTÉE JURIDIQUE	8
1.4 - ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROCÉDURES	9
1.4.1 - Le SDAGE	9
1.4.2 - Le programme d’actions de prévention des inondations (PAPI)	10
1.4.3 - Articulation prévision/prévention/protection	10
1.5 - MÉTHODOLOGIE	12
1.5.1 - Analyse des phénomènes naturels et études des aléas	12
1.5.2 - Identification des enjeux soumis au risque d’inondation	12
1.5.3 - Cartographie du zonage et règlement	12
1.5.4 - Concertation	13
1.5.5 - Consultation – enquête publique – approbation	13
<b>2 - RAISONS DE LA PRESCRIPTION, PÉRIMÈTRE, CADRE GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>14</b>
2.1 - MOTIVATIONS DE LA PRESCRIPTION ET PÉRIMÈTRE D’ETUDE	14
2.2 - CADRE GÉOGRAPHIQUE	17
2.2.1 - Situation dans le bassin versant de l’Oise	17
2.2.2 - Morphologie fluviale	18
2.2.3 - Régime Hydraulique	19
<b>3 - ELABORATION DU PPR</b>	<b>20</b>
3.1 - ETUDES PRÉLIMINAIRES	20
3.1.1 - Recueil de données	20
3.1.2 - Enquêtes en mairie et reconnaissance de terrain détaillée	20
3.1.3 - Identification des phénomènes naturels	21
3.1.4 - Analyse hydraulique et hydrogéomorphologique	21
3.2 - RAPPEL ET ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS PASSÉS	21
3.2.1 - Le Gland entre Watigny et Hirson	21
3.2.2 - L’Oise entre Hirson et Etréaupont	22
3.2.3 - Le Ton entre Logny-lès-Aubenton et Etréaupont	23
3.2.4 - L’Oise entre Etréaupont et Lesquielles-saint-Germain	24
3.2.5 - L’Oise entre Vadencourt et Bernot	24
3.3 - CARACTERISATION DES NIVEAUX D’ALEAS	25
3.3.1 - Démarche adoptée pour le présent PPR	25
3.3.2 - Etudes hydrauliques	25
3.3.3 - Analyse hydrologique	26
3.3.4 - Qualification de l’aléa	26
3.4 - IDENTIFICATION DES ENJEUX	27
3.4.1 - Démarche employée	27
3.4.2 - Les enjeux présents sur le périmètre d’étude	28
3.5 - ZONAGE REGLEMENTAIRE	29
3.5.1 - Démarche adoptée	29
3.5.2 - Objectifs et exigences de chaque zone	31
3.5.3 - Cotes altimétriques de crue	32
3.6 - CONCERTATION	32
<b>CONCLUSION</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>35</b>
Annexe 1 : Glossaire	37
Annexe 2 : Bibliographie analytique des études concernant le bassin versant de l’Oise	39



## INTRODUCTION

Une prise de conscience accrue des risques naturels est apparue récemment, à la faveur d'évènements parfois spectaculaires et souvent hautement préjudiciables aux économies locales et aux citoyens concernés.

La haute vallée de l'Oise dans le département de l'Aisne est régulièrement inondée par débordement de la rivière Oise et de ses principaux affluents le Ton et le Gland, ainsi que le Petit-Gland, affluent du Gland. Ces débordements peuvent parfois être importants comme l'attestent les crues passées, notamment celles de 1993 et 1995 qui ont marqué fortement la mémoire des riverains. D'autres évènements comme les crues historiques de 1910 et 1956 ou encore les crues de 1984, 1986 et plus récemment celle de 2003, marquent la réalité du risque d'inondation.

L'existence de ce risque sur les personnes, les biens et les activités, a mis en évidence la nécessité d'élaborer une véritable politique de prévention des risques qui permette de mieux comprendre et considérer les phénomènes naturels susceptibles de survenir dans les politiques d'aménagement et de gestion du territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du plan de prévention du risque inondation (PPRI), prescrit le 12 janvier 2001 par Monsieur le Préfet de l'Aisne, sur les 45 communes fréquemment affectées par les débordements des rivières de la vallée de l'Oise dans sa partie amont entre Bernot et Logny-lès-Aubenton.

Ce PPRI n'a pas pour ambition d'apporter une solution à tous les problèmes posés par les risques d'inondations. Il permet de délimiter les zones concernées par les risques et d'y prescrire des mesures de prévention. Le PPRI est un outil réglementaire, nécessaire pour une bonne prise en compte du risque d'inondation, afin de garantir une cohérence dans l'aménagement d'une vallée.

La présente note détaille notamment le contexte dans lequel il s'inscrit et la méthodologie suivie pour son élaboration.



# **1 - CADRE GÉNÉRAL**

## **1.1 - RAPPELS LÉGISLATIFS**

**La loi du 13 juillet 1982**, relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles, a institué un système d'indemnisation des victimes, parallèlement à la mise en œuvre par l'Etat de plans d'exposition aux risques (PER). Ces PER, qui valent servitude d'utilité publique, sont annexés au plan d'occupation des sols (POS), et déterminent les zones exposées aux risques ou pouvant les aggraver ainsi que les mesures de prévention à y mettre en œuvre par les propriétaires, les collectivités ou les établissements publics.

Ces dispositions, spécifiques aux risques naturels, ont été complétées par la suite par la **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** qui a notamment institué de nouveaux outils de planification (les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les zonages communaux d'assainissement) et de contrôle des opérations pouvant avoir des incidences sur le régime ou le mode d'écoulement des eaux (régimes d'autorisation ou de déclaration définis dans le décret du 17 juillet 2006). Elle a par ailleurs élargi les possibilités d'intervention des collectivités locales pour assurer la maîtrise des eaux pluviales et la défense contre les inondations.

**La loi du 2 février 1995** sur le renforcement de la protection de l'environnement a substitué aux anciens outils de prévention des risques (PER, PSS, périmètres à risques, article R.111-3 du code de l'urbanisme) les **plans de prévention des risques (PPR)**, mis en œuvre par les services de l'Etat.

**La loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages renforce le devoir de mémoire et l'information de la population, étend le champ d'intervention du fonds Barnier au financement des travaux prescrits par les PPR, et permet l'instauration de servitudes d'utilité publique de prévention et de protection.

**La loi du 13 août 2004** relative à la modernisation de la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

Enfin, **le code des assurances**, suite à l'arrêté du 4 août 2003, établit une modulation de la franchise s'il y a plus de 2 arrêtés de catastrophe naturelle de moins de 5 ans sur une commune (par rapport à un risque donné). La prescription d'un PPR annule ces dispositions, à condition que ce dernier soit approuvé dans un délai de 4 ans.

L'essentiel des dispositions législatives relatives aux risques est repris par le **code de l'environnement**, articles L.561-1 et suivants.

## 1.2 - OBJECTIFS

L'article L.562-1 du code de l'environnement précise les grands objectifs des PPR :

- délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitation pourraient y être autorisés, de prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;
- délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions ;
- définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;
- définir, dans les zones précédemment concernées, les mesures relatives aux biens existants à la date d'approbation du PPR.

## 1.3 - PROCÉDURE – PORTÉE JURIDIQUE

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite « Loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué la mise en application du plan de prévention des risques naturels.

Il s'agit d'un document d'urbanisme ayant pour objectif de diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes naturels. Il comprend réglementairement la présente note, les plans de zonage et le règlement qui définit les prescriptions applicables à chacune des zones.

Son élaboration est confiée aux services de l'Etat. Les principales étapes en sont :

- la prescription par arrêté préfectoral ;
- l'étude des phénomènes naturels, des aléas et des enjeux ;
- l'élaboration du zonage réglementaire (cartes et règlement) ;
- la concertation avec les différents acteurs ;
- la consultation administrative et l'enquête publique ;
- l'approbation par arrêté préfectoral.

Dès lors qu'il est approuvé, **le PPR vaut servitude d'utilité publique**. A ce titre, et conformément aux dispositions des articles L.126-1, R.126-1 et R.123-22 du code de l'urbanisme, il doit être annexé aux plans locaux d'urbanisme (PLU) ou aux plans d'occupation des sols (POS) dans un délai de trois mois.



Il s'applique à compter de la fin de la dernière mesure de publicité suivant son approbation (publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, affichage de l'arrêté d'approbation dans les mairies pendant un mois au minimum, mesures de publicité dans la presse).

La mise en œuvre du PPR ne dispense pas les personnes publiques responsables de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la délivrance des autorisations du sol de recourir aux dispositions de droit commun du code de l'urbanisme, notamment pour les phénomènes non pris en compte par le présent PPR (coulées de boue, mouvements de terrain, ...), ou les phénomènes de même type survenus postérieurement à son approbation.

## **1.4 - ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROCÉDURES**

### **1.4.1 - Le SDAGE**

La vallée de l'Oise appartient au bassin Seine-Normandie qui fait l'objet d'un **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE) approuvé par le Préfet de Région Ile-de-France le 20 septembre 1996.

Ce document définit des grandes orientations dans le domaine de l'eau, qu'il s'agisse d'eaux superficielles ou d'eaux souterraines, de préservation de la qualité ou de la quantité. Le SDAGE est destiné à être révisé périodiquement. Une révision imposée par la Loi du 21 avril 2004, qui transpose en droit français la Directive Cadre sur l'Eau, est en cours de chantier.

En tant que document d'urbanisme élaboré par l'Etat, le plan de prévention des risques doit être compatible avec les orientations du SDAGE.

Dans le domaine des inondations, le SDAGE définit notamment les quatre orientations suivantes :

- protéger les personnes et les biens ;
- ne plus implanter dans les zones inondables des activités ou des constructions susceptibles de subir des dommages graves ;
- assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des zones naturelles d'expansion des crues ;
- assurer la cohérence des actions de prévention et de protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant.

Les plans de prévention des risques font partie des moyens à mettre en œuvre, mis en avant par le SDAGE.

Par ailleurs, parmi les études menées sur le bassin Seine-Normandie, un atlas des plus hautes eaux connues a été réalisé en 1996 sous l'égide de l'Etat. Cet atlas délimite, à l'échelle 1/25000ème et sur l'ensemble des cours d'eaux principaux du bassin, les plus fortes crues par tronçon d'environ 750 m ou lorsque plusieurs crues voisines se chevauchent, l'enveloppe des inondations les plus fortes.

### **1.4.2 - Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**

Suites aux graves inondations de septembre 2002 dans le sud-est de la France, le ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a lancé un appel à projets national sur la prévention des inondations.

C'est ainsi que le « plan Bachelot » ou programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) a vu le jour, institué par la circulaire du 1er octobre 2002.

Il est réalisé à l'échelle d'un bassin versant dans sa globalité. Contrairement au PPR, le PAPI n'est pas opposable au tiers. Par contre, de par son échelle d'action, il joue un rôle complémentaire et de mise en cohérence.

Concernant le bassin versant de l'Oise, une opération pour la lutte contre les inondations inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 a véritablement commencé en 2002. Ce projet fait partie d'un vaste programme d'actions présenté par l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents qui a été retenu pour réaliser le PAPI sur les bassins versant de l'Oise et de l'Aisne. Le programme d'aménagement pour les années 2007-2013, élaboré dans la parfaite continuité du programme 2000-2006 est soutenu par l'ensemble de ses partenaires (Etat/Régions). Il inclut 7 sites d'écrêtement des crues à réaliser (dont le site de Proisy en cours de réalisation et les sites de Watigny et Saint-Michel en phase d'études). Un site est également en cours d'études à Montigny-sous-Marle.

Ce PAPI a notamment pour objectifs :

- d'informer la public pour développer la conscience du risque ;
- de privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables ;
- d'approfondir la connaissance du risque inondation, d'appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire ;
- de réduire la vulnérabilité des enjeux dans les zones inondables ;
- de recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement des eaux.

### **1.4.3 - Articulation prévision/prévention/protection**

La gestion des risques naturels, et donc des inondations, repose sur trois piliers :

- la prévision ;
- la prévention ;
- la protection.

Prévision, prévention et protection ont en commun la nécessité de bien connaître :

- d'une part les mécanismes aboutissant aux inondations, sachant qu'ils sont propres à chaque bassin versant ;
- d'autre part leur traduction sur le terrain (enveloppe et cote des plus hautes eaux de crue, vitesses et lignes de courant, ...).

#### **✓ Prévision**

Elle consiste d'abord à mieux connaître le déclenchement des inondations et les phénomènes (notamment météorologiques) qui en sont à l'origine. Dans ce but, le réseau de stations hydrométriques est complété et modernisé, et de nouveaux « radars » sont mis en service.

Elle consiste ensuite à mieux prévoir, notamment par la modernisation des services de prévision des crues et par le développement d'outils spécialisés.

Enfin, elle consiste à mieux informer le public, notamment par les bulletins d'annonce de crue, les bulletins mensuels de situation hydrologique, ...

Le centre de prévision des crues (service navigation de la Seine, arrondissement territorial de Picardie, pour les bassins versants de l'Oise et de l'Aisne) est chargé de déclencher les alertes (relayées par les préfetures), diffuser les messages d'information et remonter les informations au SCHAPI (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations).

#### ✓ *Prévention*

Elle consiste à mieux connaître les risques naturels, et notamment les inondations, pour mieux s'en prémunir.

Elle se traduit notamment :

- par l'application de l'article R1111-2 du code de l'urbanisme ;
- par l'élaboration des plans de prévention des risques, qui réglementent l'occupation des sols en zone inondable et préservent les champs d'expansion des crues ;
- à l'échelle des bassins versants, par la mise en place du « plan Bachelot » (voir paragraphe précédent) ;
- par l'information préventive du public, rendue obligatoire par la loi du 30 juillet 2003 : élaboration du porter à connaissance (PAC), élaboration et diffusion du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), nécessité d'informer le public au moins une fois tous les deux ans sur les risques majeurs, mise en place et entretien des repères de crues, ... ;
- par l'obligation pour les vendeurs et les bailleurs d'informer les acquéreurs et les locataires de biens lors de toute transaction immobilière sur les risques prévisibles ou avérés ;
- par l'application du code de l'environnement (loi sur l'eau).

#### ✓ *Protection*

Elle consiste à diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens existants. Elle peut s'envisager de manière collective ou individuelle.

La protection à l'échelle du bief ou de la vallée, et pouvant avoir un effet sur l'écoulement des eaux ou l'expansion des crues (renforcement de berge, digues, polders, bassins de surstockage, réservoirs écrêteurs de crues,...), ne peut être que collective, et portée par l'Etat ou une collectivité locale compétente.

Seuls les travaux sur l'existant et n'ayant pas d'influence sur l'écoulement des eaux ou l'expansion des crues (mise en place de batardeaux aux entrées, surélévation du plancher, étanchéification des bâtiments, ...) peuvent être réalisés de manière individuelle.

Ces actions, utiles pour minimiser l'impact des crues et réduire la vulnérabilité, ne constituent pas une protection absolue, et ne doivent pas faire oublier les phénomènes passés.

La protection de la population se traduit également par l'élaboration à l'initiative du maire de la commune du plan communal de sauvegarde (PCS), rendu obligatoire par la loi du 13 août 2004. Ce plan détermine en fonction des risques connus, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

## **1.5 - MÉTHODOLOGIE**

Le plan de prévention du risque inondation a pour objet de préciser et réglementer le risque lié aux crues :

- en établissant une cartographie de l'inondation et des niveaux atteints par les eaux pour une crue dite « centennale » ;
- en définissant un zonage réglementaire de la vallée lié au degré d'exposition et à l'occupation des sols.

Conformément aux dispositions du guide méthodologique interministériel, la priorité est accordée aux études qualitatives. L'établissement du PPR s'appuie donc essentiellement sur l'état des connaissances du moment.

### **1.5.1 - Analyse des phénomènes naturels et études des aléas**

L'objectif de cette phase est de recueillir le maximum de connaissances sur les phénomènes d'inondation qui ont pu se dérouler par le passé, en collectant les informations auprès de tous les acteurs concernés (services de l'Etat et collectivités notamment).

L'ensemble des données recueillies fait l'objet d'une cartographie informative, qui contribue également à partager la connaissance des phénomènes avec les acteurs locaux.

Pour qualifier les aléas, la circulaire du 24 janvier 1994 précise que l'événement de référence à retenir est conventionnellement, la plus forte crue connue et, dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue centennale, cette dernière. Après comparaison avec les informations collectées et vérifications sur le terrain, une grille de classification des aléas est établie, et sert de base à l'élaboration de la représentation des niveaux d'aléas.

### **1.5.2 - Identification des enjeux soumis au risque d'inondation**

Cette phase vise à recenser l'ensemble des enjeux actuels et futurs.

Les enjeux actuels identifiés sont les zones urbanisées (habitations ou activités tertiaires), les activités économiques, les établissements recevant du public, les infrastructures et constructions liées à la protection civile, et les constructions dont la défaillance pourrait avoir des conséquences graves sur l'environnement. Les secteurs non ou peu urbanisés et/ou aménagés sont identifiés comme zone d'expansion des crues à préserver.

Les enjeux futurs sont, dans la mesure du possible, évalués par l'analyse des documents d'urbanisme, et par le biais de l'enquête réalisée auprès des collectivités ou de la rencontre des élus.

### **1.5.3 - Cartographie du zonage et règlement**

La cartographie du zonage est issue de l'analyse et du croisement des études des aléas et des enjeux. Elle aboutit à la définition des différents types de zones (rouge, orange, bleue, blanche) liées à l'occupation des sols et à leur degré de vulnérabilité.

Elle est accompagnée d'un règlement qui établit les règles propres à chaque zone.

#### **1.5.4 - Concertation**

Le PPR s'inscrit dans une politique globale basée sur l'information préventive des citoyens et la prise de conscience du risque (loi du 30 juillet 2003).

Même si la forme de la concertation n'est pas définie réglementairement dans le cadre des plans de prévention des risques, elle est néanmoins très utile car :

- elle contribue à diffuser l'information sur les risques ;
- elle permet d'impliquer les élus et la population, qui peuvent par la même occasion « s'approprier » le document ;
- elle permet d'apporter des précisions sur les documents établis ;
- elle permet aux services de l'Etat de prendre conscience d'éventuelles difficultés en amont des phases de consultation administrative et d'enquête publique.

#### **1.5.5 - Consultation – enquête publique – approbation**

Avant approbation du document, la législation impose la consultation :

- des conseils municipaux ;
- des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- de la chambre d'agriculture, si des terrains agricoles sont concernés ;
- du centre régional de la propriété forestière (CRPF), si des terrains forestiers sont concernés.

Elle impose ensuite de procéder à une enquête publique de type « Bouchardeau » (articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement), dont la durée ne peut être inférieure à un mois. Au cours de cette enquête, les maires doivent être auditionnés par le commissaire enquêteur.

A l'issue, le plan de prévention des risques, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est approuvé par arrêté préfectoral.

## **2 - RAISONS DE LA PRESCRIPTION, PÉRIMÈTRE, CADRE GÉOGRAPHIQUE**

### **2.1 - MOTIVATIONS DE LA PRESCRIPTION ET PÉRIMÈTRE D'ETUDE**

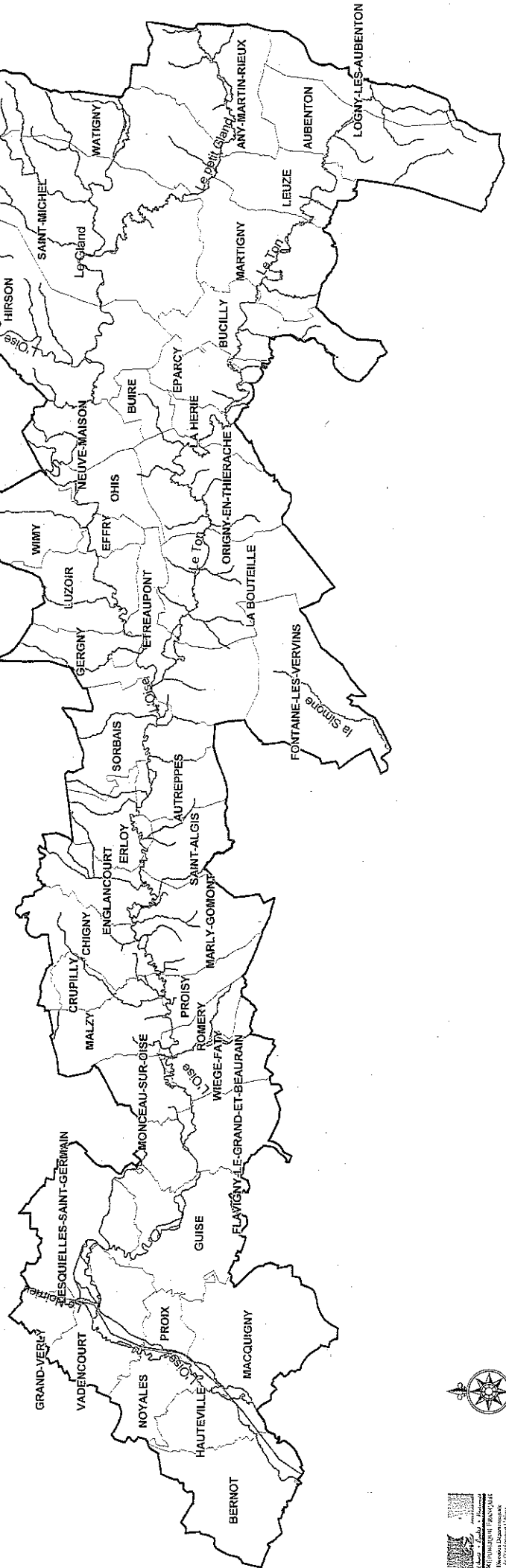
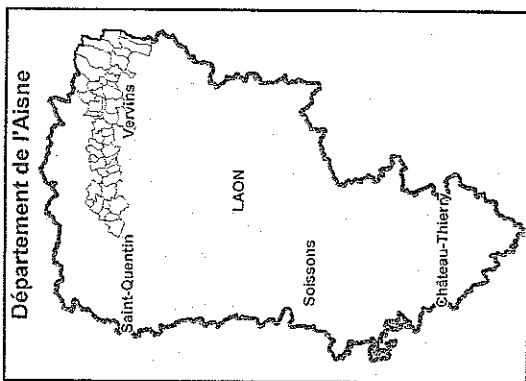
La rivière de l'Oise est à l'origine d'inondations importantes comme la crue de décembre 1993 qui a marqué fortement la mémoire des riverains. D'autres événements comme les crues historiques de 1910 et 1956 ou encore les crues de 1984, 1986 et plus récemment celle de 2003, marquent la réalité du risque d'inondation.

Ces événements, caractérisés par de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles, ont conduit à prescrire par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2001, un plan de prévention du risque inondation sur les communes fréquemment affectées de la vallée de l'Oise dans sa partie amont entre Bernot et Logny-lès-Aubenton :

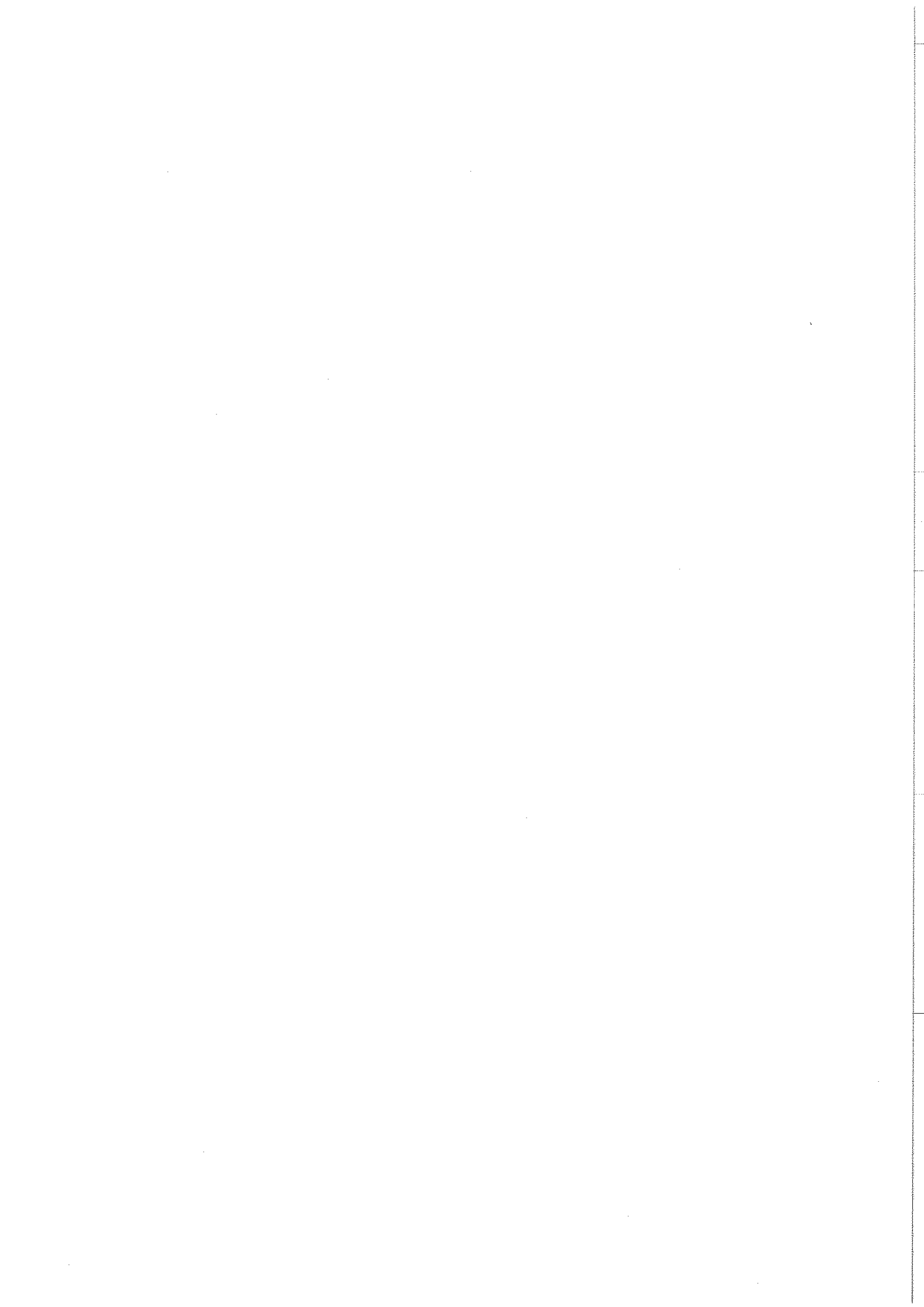
- |                                 |                             |                       |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| ○ Any-Martin-Rieux              | ○ Fontaine-lès-Vervins      | ○ Monceau-sur-Oise    |
| ○ Aubenton                      | ○ Gergny                    | ○ Neuve-Maison        |
| ○ Autrepes                      | ○ Grand-Verly               | ○ Noyales             |
| ○ Bernot                        | ○ Guise                     | ○ Ohis                |
| ○ La Bouteille                  | ○ Hauteville                | ○ Origny-en-Thiérache |
| ○ Bucilly                       | ○ La Hérie                  | ○ Proisy              |
| ○ Buire                         | ○ Hirson                    | ○ Proix               |
| ○ Chigny                        | ○ Lesquielles-Saint-Germain | ○ Romery              |
| ○ Crupilly                      | ○ Leuze                     | ○ Saint-Algis         |
| ○ Effry                         | ○ Logny-lès-Aubenton        | ○ Saint-Michel        |
| ○ Englancourt                   | ○ Luzoir                    | ○ Sorbais             |
| ○ Eparcy                        | ○ Macquigny                 | ○ Vadencourt          |
| ○ Erloy                         | ○ Malzy                     | ○ Watigny             |
| ○ Etréaupont                    | ○ Marly-Gomont              | ○ Wiège-Faty          |
| ○ Flavigny-le-Grand-et-Beaurain | ○ Martigny                  | ○ Wimpy               |

Ce plan s'inscrit dans le cadre plus général du PPR inondation sur les 45 communes de la vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton, dont la délimitation est présentée sur la carte ci-après.

# Plan de prévention du risque inondation sur 45 communes de la vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton



Date : 15 Septembre 2008  
 Copyright Bu-Carto IGN  
 Cartographie : SRPR/PR  
 Document : PPR\_oise\_amont/zone-reglementaire/ppr-oise-amont





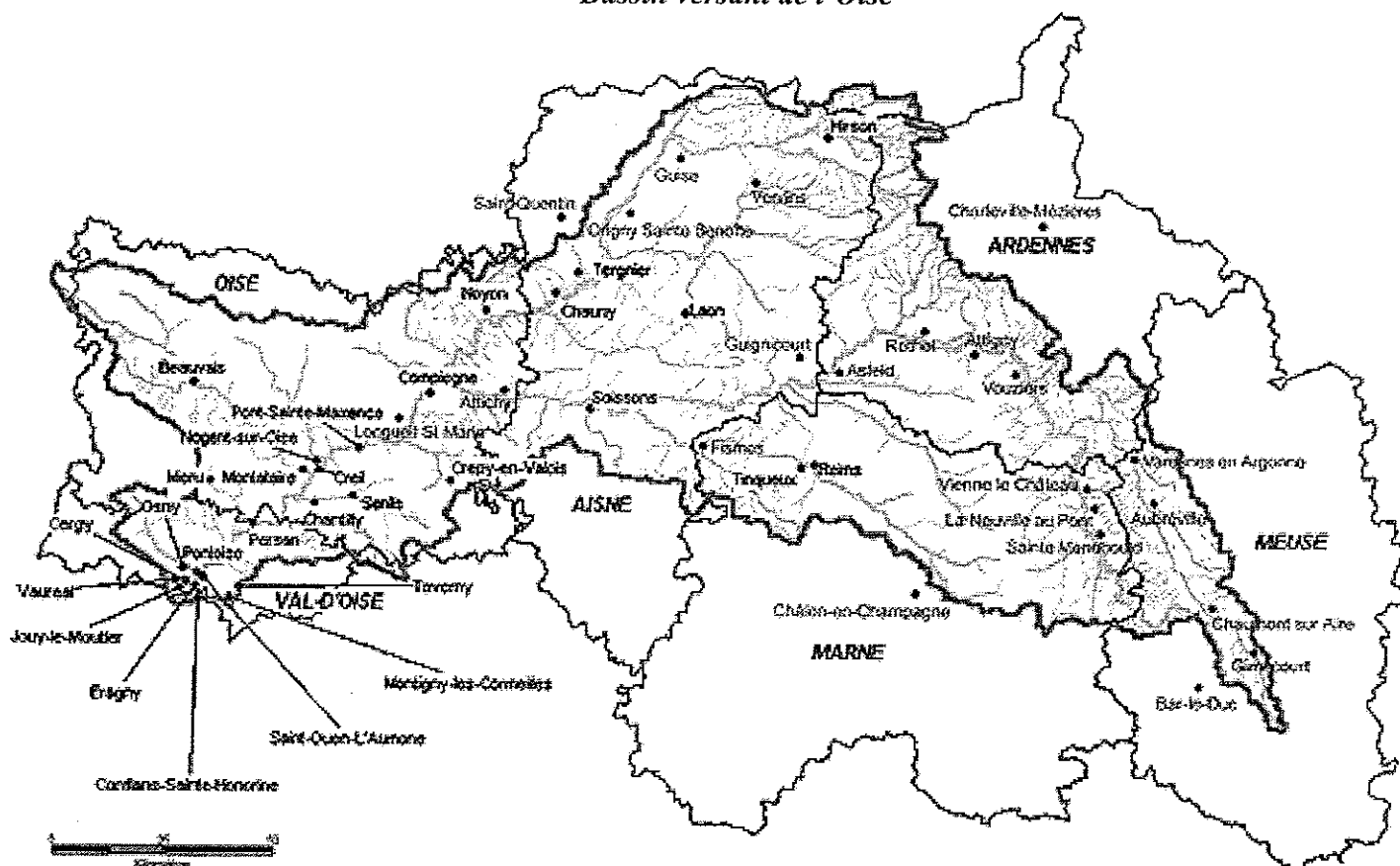
## 2.2 - CADRE GÉOGRAPHIQUE

### 2.2.1 - Situation dans le bassin versant de l'Oise

L'Oise est une rivière de 340 Km, du nord de la France. Elle prend sa source en Belgique dans le massif forestier de la Fagne près de Chimay et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine en aval de Paris, dans le département du Val d'Oise. Ses principaux affluents sont le Thérain, l'Aisne et la Serre. L'Oise est alimentée dans sa partie amont par deux autres affluents qui sont le Ton et le Gland. La Serre est alimentée à mi-parcours par son principal affluent le Vilpion, quant à la rivière Aisne, ses deux principaux affluents sont la Vesle et l'Aire.

Le bassin versant de l'Oise s'étend sur près de 17000 Km<sup>2</sup> et s'étale sur six départements: le Val d'Oise, l'Oise, l'Aisne, la Marne, les Ardennes et la Meuse.

*Bassin versant de l'Oise*



Source : [www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr)

Le secteur d'étude du PPR inondation de la vallée de l'Oise dans sa partie amont entre Bernot et Logny-lès-Aubenton commence à l'entrée de l'Oise et du Ton dans le département de l'Aisne, englobe les communes des hautes vallées de l'Oise affectées par les débordements du Gland et du Petit-Gland, et se termine à la limite communale de Bernot.

### 2.2.2 - Morphologie fluviale

Le bassin versant de l'Oise amont draine une surface d'environ 1416 km<sup>2</sup> à Bernot. Il s'étend sur les départements des Ardennes, de l'Aisne, du Nord et en Belgique où l'on trouve les sources de l'Oise.

Les affluents principaux de l'Oise sont d'amont en aval :

- le Gland ;
- le Ton ;
- le Noirrieu.

#### ✓ *le Gland*

Il prend sa source dans les Ardennes à Regniowez, en zone humide, près de la frontière belge, son principal affluent est le Petit-Gland. D'Est en Ouest, il draine une superficie proche de 210 km<sup>2</sup>. Les pentes du bassin versant du Gland sont globalement relativement élevées mais leur aptitude au ruissellement reste modérée du fait de la bonne capacité de rétention du sol. Les plus fortes crues apparaissent donc lors d'épisodes pluvieux durables, en état de saturation initial des sols. Les collines sont très boisées si bien que près des 2/3 du bassin versant sont recouverts par la forêt. Le Gland se jette dans l'Oise à Hirson.

#### ✓ *le Ton*

Il prend sa source à Auvillers-les-Forges, dans les Ardennes, et draine une superficie proche de 258 km<sup>2</sup>. Tout comme le gland, les pentes du bassin versant sont relativement élevées et les terrains sont assez perméables (sables et argiles de l'Eocène sur un substrat crayeux). Les collines sont généralement l'objet d'exploitation agricole tandis que le fond de vallée est constitué de prairies et de bocage. Le Ton se jette dans l'Oise à Etréaupont.

#### ✓ *le Noirrieu*

Il prend sa source à la Flamengrie dans l'Aisne et possède deux affluents importants en dehors du PPRI de la vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton : le Morteau (ou Ancienne Sambre) et l'Iron. Il draine une superficie d'environ 188 km<sup>2</sup>. Les paysages sont marqués par la nette prédominance du bocage sur les collines et des prairies verdoyantes dans les fonds de vallée. Il se jette dans l'Oise à Vadencourt.

Le Canal de la Sambre à l'Oise :

Le canal de la Sambre à l'Oise assure la liaison entre le bassin de la Seine et celui de la Meuse. L'autorisation de creuser ce canal a été donnée en 1662 par le roi Louis XIV mais le projet n'a finalement abouti qu'en 1838. Le canal a été exploité par le concessionnaire jusqu'en 1939, date à laquelle il fut remis en état. Il est actuellement géré et entretenu par Voies Navigables de France (VNF), établissement public à caractère industriel et commercial, qui a été créé en 1991 et a succédé à l'Office National de la Navigation.

L'ancienne Sambre, l'Iron et le Noirrieu communiquent avec le canal dont les ouvrages de déversement successifs permettent de maintenir sensiblement toujours le même niveau dans le canal.

### 2.2.3 - Régime Hydraulique

#### ✓ *Les inondations lentes*

Les crues à montée lente des eaux surviennent généralement à la suite de pluies d'hiver importantes mais non exceptionnelles, au terme d'une période très pluvieuse ayant saturé les sols.

Les crues de décembre 1993 et plus récemment janvier 2003 sont de ce type et touchent les vallées principales au relief moins marqué (Vallée de l'Oise à l'aval d'Hirson, vallée du Ton, vallée du Gland).

#### ✓ *Les inondations rapides*

Les inondations rapides résultent de crues dont le temps de concentration de l'impluvium est, par convention, inférieur à douze heures et qui se forment dans des vallées étroites à pentes fortes, lors d'orages ou d'averses intenses localisées.

Dans certaines petites vallées, on peut considérer que les crues ayant généré les plus fortes inondations en 1980 sont de ce type (vallées de la Simone).

### **3 - ELABORATION DU PPR**

L'élaboration du plan de prévention du risque inondation dans la vallée de l'Oise dans sa partie amont entre Bernot et Logny-lès-Aubenton a été confiée à la direction départementale des Territoires (ex DDE). Cette dernière a suivi la méthodologie générale présentée au chapitre 1.5. Les points les plus importants ou particuliers à ce PPR sont détaillés ci-après.

#### **3.1 - ETUDES PRÉLIMINAIRES**

##### **3.1.1 - Recueil de données**

La base de données bibliographiques mise en place lors de « l'Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise » -ISL-2001 a été mise à profit pour organiser le recueil des données.

Ainsi, les études existantes à priori intéressantes ont été ciblées et consultées auprès des organismes suivants :

- Direction Départementale des Territoires (ex DDE) de l'Aisne ;
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aisne ;
- le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de l'Aisne ;
- les Services de Navigation de la Seine, subdivision de Compiègne ;
- l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de ses affluents.

Les études postérieures à l'année 2000 ont également été prises en considération, ce qui a permis de mettre à jour la base de données bibliographiques sur l'Oise. (*Voir annexe 2 : Bibliographie analytique des études concernant le bassin versant de l'Oise*)

##### **3.1.2 - Enquêtes en mairie et reconnaissance de terrain détaillée**

Malgré le nombre important de communes concernées, l'option a été prise de rencontrer les élus locaux dans chaque mairie. Ce choix a permis d'aborder sereinement et en détail les sujets relatifs aux PPR et de débiter la phase d'information et de concertation.

En règle générale, les thèmes abordés ont été les suivants :

- information sur le contexte de prescription, le contenu du PPR et ses objectifs ;
- recensement des risques d'inondations ;
- caractérisation des enjeux ;
- projets sur la commune.

Les réunions en mairie ont été suivies de reconnaissances de terrain détaillées, permettant de préciser, dans la mesure du possible, les caractéristiques topographiques significatives et de recenser les enjeux présents sur le territoire.

Cette phase d'enquêtes et de reconnaissances, qui représente une part importante du travail mené, s'est déroulée de 2003 à 2008.

### **3.1.3 - Identification des phénomènes naturels**

L'analyse des phénomènes naturels est une étape intermédiaire importante qui permet d'avoir une vision synthétique des informations recueillies précédemment.

Elle reprend, d'une manière graphique sur fond de plan au 1/25 000ème, l'ensemble des éléments pouvant aider à la compréhension des phénomènes et/ou pouvant influencer les conditions d'écoulement d'une manière significative :

- les limites des zones inondées correspondant à la crue la plus importante pour laquelle des données fiables sont disponibles ;
- les différents éléments susceptibles d'aggraver ou au contraire d'atténuer les conséquences des crues : les ouvrages hydrauliques limitants (chutes, vannages...), les points soumis aux embâcles, les ouvrages en remblai (routes, voie SNCF, digues).

### **3.1.4 - Analyse hydraulique et hydrogéomorphologique**

Dans les zones inondées où des données topographiques disponibles sont suffisantes, l'analyse hydraulique permet d'estimer quantitativement les niveaux de la crue de référence ainsi que les hauteurs d'eau, en s'appuyant sur :

- les informations recueillies lors des reconnaissances de terrain ;
- les relevés des niveaux atteints lors des crues passées ;
- les résultats issus de calculs locaux ou de modélisation hydraulique dans le meilleur des cas.

Dans les zones inondées où les données topographiques sont insuffisantes, les limites des zones inondables et les hauteurs d'eau sont estimées par une analyse hydrogéomorphologique étayée des reconnaissances de terrain.

## **3.2 - RAPPEL ET ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS PASSÉS**

L'événement le plus marquant, pour la plupart des communes du département de l'Aisne, reste celui de décembre 1993, date à laquelle toutes les rivières étaient en crue et les problèmes de ruissellement généralisés.

Les principaux phénomènes observés sur le secteur des communes, concernées par le PPRI dans la vallée de l'Oise dans sa partie amont, sont présentés dans les paragraphes suivants.

### **3.2.1 - Le Gland entre Watigny et Hirson**

Le Gland prend sa source dans les Ardennes et rejoint le département de l'Aisne au niveau de la commune de Watigny. Son bassin versant est déjà important et le lit majeur, bien dessiné, occupe le fond de vallée sur une largeur de 200 à 300 mètres environ.

Peu d'enjeux sont concernés par les inondations, le village de Watigny étant construit sur les hauteurs.

Le Petit-Gland prend sa source dans les Ardennes et rejoint le département de l'Aisne au niveau de la commune de Any-Martin-Rieux. Comme le Gland, son bassin versant est déjà important et le lit majeur occupe le fond de vallée sur une largeur de 200 à 300 mètres environ.

Plusieurs hameaux, rattachés à Any-Martin-Rieux, sont riverains du Petit-Gland et, à plusieurs endroits isolés, des habitations sont menacées.

Avant d'atteindre Hirson, le Gland rejoint Saint-Michel après avoir traversé la forêt dans une vallée encaissée. Il y est rejoint par le petit Gland, affluent de rive gauche.

Le Gland et le Petit-Gland traversent Saint-Michel par l'intermédiaire de vallées étroites et bien marquées. Le champ d'expansion des crues est donc limité. Les habitations menacées par les inondations sont situées à proximité immédiate du lit mineur.

### **3.2.2 - L'Oise entre Hirson et Etréaupont**

La ville d'Hirson, située à la confluence entre l'Oise et le Gland, est fréquemment confrontée à des problèmes d'inondations. Hirson est située en tête du bassin versant, ce qui accroît sa vulnérabilité.

Les débordements les plus importants se situent :

- sur le Gland : entre le seuil du moulin et le terrain de sport, les débordements se produisent en rive gauche dès la crue décennale et provoquent l'inondation de la place Pasteur et des rues adjacentes. Pour des débits légèrement plus élevés, des débordements en rive droite entraînent l'inondation de la place Décamp par l'intermédiaire de la ruelle du Château ;
- sur l'Oise, à l'amont de la confluence : à l'amont du pont d'Arcole, les maisons situées entre la rue du Bas Rouet et la rivière sont inondées. Les communications avec la rivière se produisent à l'amont de la rue du Bas Rouet et à travers les jardins. Le pont d'Arcole se met en charge pour des débits relativement faibles et les débordements en rive droite conduisent à l'inondation de la rue Alexandre Dumas et du quai Schramberg ;
- sur l'Oise, à l'aval de la confluence : le long de la ruelle de l'Eglise, des débordements se produisent dès la crue décennale. Pour des crues plus rares, ils provoquent des inondations importantes au-delà de la rue de l'Oise et de la rue de Guise (rue Thiers...). L'ouverture de la passerelle de l'église est insuffisante et la passerelle se met en charge dès la crue décennale. A l'aval du pont du 4 septembre, les débordements vers la rue de Guise inondent les maisons et les industries riveraines sur plusieurs centaines de mètres.

On note une insuffisance générale des sections d'écoulement sous les ponts, qui se mettent en charge rapidement.

Entre Hirson et Etréaupont, les débordements de l'Oise occupent en général tout le fond de vallée qui reste relativement plat. La zone inondable, qui reste relativement étroite entre Hirson et Neuve-maison, peut atteindre quelques 500 mètres à l'amont d'Etréaupont.

Plusieurs villages ont développé leur bourg le long de la rivière dont ils ont utilisé la force hydraulique. On trouve ainsi au moins un moulin, ou ce qu'il en reste, au niveau de chaque commune. Ces bâtisses, parfois réhabilitées, se trouvent au premier plan face aux inondations et les seuils associés jouent un rôle important dans l'organisation des écoulements débordants.

Sur le secteur Hirson-Etréaupont, nous retiendrons les éléments suivants :

- au niveau de Neuve-maison, une dizaine d'habitations ont été touchées en 1993 et 1995, la plupart en rive gauche où existe un point bas au niveau du carrefour de la RD31 et de la RD753. Depuis cette date, le seuil du moulin a été réhabilité et descendu, ce qui a amélioré les conditions d'écoulement. Entre la RD753 et le terrain de foot, un terrain a été remblayé et mis hors d'eau, et sert de parking ;
- à Ohis, une dizaine de maisons ont également été touchées en 1993. Là aussi, le seuil du moulin ainsi que les vannes ont été réhabilités, ce qui contribue à améliorer les conditions d'écoulement ;
- à Effry, une vingtaine de maisons sont menacées de manière récurrente, au niveau de l'ancienne cité ouvrière, construite dans une cuvette de la rive droite. Ce secteur est relativement protégé des petites crues par le remblai de l'axe vert et les murets le long de l'Oise mais se remplit largement quand les débordements deviennent importants. Depuis 1993, le seuil du moulin a été supprimé ce qui contribue à améliorer les conditions d'écoulement. En rive droite, une usine s'est installée sur le site des anciennes fonderies. Les bâtiments sont entourés d'eau en cas de forte crue ;
- le village de Luzoir est construit plus en hauteur par rapport à la rivière, ce qui le rend moins exposé aux inondations. L'ancien moulin, sur le ruisseau de la Gerbette et des habitations en rive gauche sont touchées ;
- le village de Gergny est lui aussi sur les hauteurs, le rendant également exposé aux inondations. Quelques habitations sont touchées.

### **3.2.3 - Le Ton entre Logny-lès-Aubenton et Etréaupont**

Le Ton prend sa source dans les Ardennes et rejoint le département de l'Aisne à l'aval immédiat de sa confluence avec l'Aube, au niveau de Logny-les-Aubenton. Son bassin versant est déjà important et le lit majeur, bien dessiné, occupe le fond de vallée sur une largeur de 200 mètres environ. La zone inondable s'élargit progressivement au gré des affluents pour atteindre près de 400 mètres à l'amont d'Etréaupont.

A l'instar de l'Oise amont, plusieurs villages ont développé leur bourg le long de la rivière pour utiliser à l'époque la force hydraulique. Aujourd'hui ces moulins sont parfois réhabilités et se trouvent au premier plan face aux inondations, les seuils associés jouent un rôle important dans l'organisation des écoulements débordants.

Sur le secteur Logny-les-Aubenton - Etréaupont, nous retiendrons les éléments suivants :

- à Logny-les-Aubenton, 4 habitations sont touchées dont 3 par le ruisseau de Mont-Saint-Jean, affluent important du Ton ;
- Aubenton est fortement concernée par les inondations, avec une vingtaine d'habitations touchées en 1993. Le seuil de l'ancienne usine a été réhabilité et son niveau descendu, ce qui contribue à améliorer les conditions d'écoulement ;
- à Leuze, plusieurs habitations sont menacées par les débordements du Ton en rive droite. Le moulin est situé à l'amont du village et n'influe pas les conditions de débordements dans le village ;
- à Martigny, plusieurs habitations sont touchées. L'élevage piscicole, situé entre les deux bras du Ton a déjà été inondé à plusieurs reprises ;
- à Bucilly, la RD742, qui longe la rivière, est fortement menacée et, avec elle, une dizaine d'habitations. Le hameau de l'abbaye, en rive gauche, est lui aussi touché ;

- à Eparcy et la Hérie, plusieurs maisons, dont l'ancien moulin, sont construites dans le champ d'inondation du Ton et sont régulièrement inondées ;
- Origny-en-Thiérache est, comme Aubenton, fortement concernée par les inondations avec une vingtaine d'habitations et de commerces touchés, notamment au droit et à l'aval de la RD363. Notons que pour les crues exceptionnelles, la station de pompage est menacée ;
- au niveau de la commune de la Bouteille, seul le hameau de Foigny est concerné par les débordements du Ton.

### **3.2.4 - L'Oise entre Etréaupont et Lesquielles-saint-Germain**

A partir d'Etréaupont, où confluent l'Oise et le Ton, la zone inondable s'élargit sensiblement et atteint une largeur d'environ 700 mètres. D'une manière générale, la majorité des communes rurales s'est installée sur les coteaux, à l'écart de la rivière et de sa zone inondable. Quelques habitations et bâtiments sont menacés, et surtout les anciens moulins transformés parfois en usine hydroélectrique.

Quelques communes font exception à cette règle et méritent les commentaires suivants :

- à Etréaupont, la majeure partie des habitations est située entre l'Oise et le Ton et le long de la RN2, qui traverse la vallée. De nombreuses habitations sont menacées par des inondations récurrentes. Les deux ponts sur l'Oise et le Ton, ainsi que le Moulin sur le Ton représentent des points singuliers importants. Notons que le secteur urbanisé en rive gauche du Ton est également menacé par le gonflement d'un petit ruisseau affluent ;
- à Flavigny-le-Grand, plusieurs habitations relativement récentes, ainsi que la mairie, en rive gauche, sont menacées et ont été touchées en 1993 ;
- Guise représente quant à lui l'enjeu le plus important de la vallée. Le centre urbain est construit en grande partie dans le lit majeur de la rivière, qui se divise en plusieurs bras. Bien que protégée de l'élévation du niveau d'eau par des digues et murets, Guise doit souvent faire face à des inondations importantes, à partir du moment où ces protections localisées sont submergées ou contournées. Environ 400 maisons, commerces et bâtiments ont été touchés en 1993, avec par endroit des hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre.

### **3.2.5 - L'Oise entre Vadencourt et Bernot**

A Vadencourt, l'Oise reçoit les eaux du Noirrieu, affluent de rive droite aux apports significatifs. La zone inondable atteint une largeur moyenne d'environ 800 mètres et est séparée en deux parties par le canal de la Sambre à l'Oise.

Les communes riveraines se sont là aussi développées sur les coteaux, de part et d'autre de la rivière. Toutefois, dans la majeure partie des communes, quelques secteurs urbanisés, construites en limite de zone inondable sont menacées par les fortes crues. C'est le cas de Proix, Noyales, Macquigny, Hauteville et Bernot.

A Vadencourt, on peut souligner la situation exposée aux inondations de l'usine de transformation de papier et des habitations situées en bordure de la route reliant Longchamps à Bohéries.



### 3.3 - CARACTERISATION DES NIVEAUX D'ALEAS

L'aléa est défini comme un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée. Dans la méthodologie des plans de prévention des risques, il correspond à la crue dite de référence qui est conventionnellement la plus forte crue connue et, dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue de fréquence centennale, cette dernière. L'objectif est de localiser et de hiérarchiser pour une crue de référence, différentes zones d'intensité de l'aléa.

#### 3.3.1 - Démarche adoptée pour le présent PPR

Compte tenu de la précision du rendu cartographique (fond de plan IGN au 1/25000ème) et l'absence de données topographiques fiables, la qualification de l'aléa inondation s'est essentiellement basée sur les hauteurs de submersion de la crue de référence, selon le tableau suivant :

Hauteur	Aléa
$H < 1 \text{ m}$	Moyen ou faible
$H > 1 \text{ m}$	fort

Pour estimer ces hauteurs de submersion, plusieurs méthodes ont été employées :

- analyse hydrologique ;
- qualification par analyse hydrogéomorphologique ;
- modélisation hydraulique propre à la présente étude et utilisation des résultats de modélisation effectuée dans le cadre d'études hydrauliques distinctes.

#### 3.3.2 - Etudes hydrauliques

L'analyse visant à qualifier l'aléa inondation dans la vallée de l'Oise a profité d'un certain nombre de données disponibles, notamment :

- l'étude hydraulique globale de l'Oise (ISL, 2001) ;
- l'étude d'aménagement hydraulique de Guise (CEDRAT, 1990-1994) ;
- l'étude d'aménagement hydraulique d'Hirson (STUCKY, 2002).

Elle a également profité des études menées par STUCKY pour le compte de l'Entente Oise-Aisne, concernant l'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise amont et l'aménagement de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Proisy.

Les données utiles au PPR étant :

- les résultats des simulations hydrauliques ;
- les fonds de plan photogrammétriques, disponibles sur une partie du linéaire.

Ces données ont permis de qualifier les aléas en s'appuyant sur le schéma suivant :

- estimation du débit de la crue de référence ;
- estimation des niveaux d'eau atteints pour la crue de référence ;
- estimation des hauteurs d'eau par soustraction des niveaux d'eau et des niveaux du terrain naturels, issus du fond de plan photogrammétrique.

### 3.3.3 - Analyse hydrologique

L'analyse hydrologique, basée sur l'approche QDF du CEMAGREF, a permis d'estimer les valeurs de la crue centennale, qui sert de référence dans le cadre d'un PPRI. Le tableau suivant présente les résultats pour plusieurs points du bassin versant :

Bassin versant	Débit de pointe centennal instantané ( en m3/s )
L'Oise à l'amont d'Hirson	67
Le Gland à l'amont d'Hirson	134
L'Oise à l'amont d'Etréaupont	207
Le Ton à Etréaupont	78
L'Oise à Guise	285

Les éléments bibliographiques disponibles et les observations aux stations hydrométriques nous permettent d'estimer la période de retour de la crue de 1993 à environ 50 ans. La référence hydrologique du présent PPRI, basée sur la crue de période de retour de 100 ans est donc supérieure à la crue de 1993.

### 3.3.4 - Qualification de l'aléa

L'estimation des niveaux d'eau atteints pour la crue de référence a été déterminée de la façon suivante :

- ✓ *Qualification par modélisation hydraulique*
- axe Oise Bernot-Flavigny : estimation à partir des résultats de la modélisation ISL - 2001- de la crue 1993, auxquels sont rajoutés 30 cm, qui correspondent à la différence entre la crue de 1993 et la crue centennale. L'incertitude liée à ces niveaux est de plus ou moins 50 cm.
- axe Flavigny-Etréaupont : modélisation STUCKY -2004- dans le cadre de l'étude d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Proisy (pour le compte de l'Entente Oise-Aisne). L'incertitude liée à ces niveaux est de plus ou moins 20 à 30 cm.
- axe Oise Etréaupont-Hirson, axe Gland Hirson-St Michel, axe Ton Etréaupont-Origny : modélisation STUCKY -2004- dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses principaux affluents pour réduire le risque inondation (pour le compte de l'Entente Oise-Aisne). L'incertitude liée à ces niveaux est de plus ou moins 30 cm.
- axes Noirrieu, Iron, Ancienne Sambre : modélisation STUCKY pour le PPRI.

Pour tenir compte de l'imprécision du calage de ces modélisations, une incertitude moyenne des niveaux d'eau estimés pour la crue de référence a été retenue égale à 30 cm. Les niveaux d'eau pour la crue centennale affichés dans ce PPRI prennent en compte cette marge d'incertitude moyenne, ils correspondent à ceux déterminés à travers ces différentes modélisations, majorés de 30 cm.

✓ *Qualification par analyse hydrogéomorphologique*

Sur les affluents directs de l'Oise, non modélisés, l'aléa a été estimé par analyse hydrogéomorphologique de la zone. La crue centennale a été estimée à partir des limites de la crue la plus forte connue et de notre connaissance du terrain.

Les autres ruisseaux existants et figurant sur les fonds de plan IGN ont été, d'une manière schématique, associés à une "bande" d'inondation de 30 mètres de large, considérée comme aléa faible ou moyen. Dans quelques cas particuliers, de part la configuration du site, la zone tampon a été considérée comme un aléa fort (vallée très étroite par exemple).

### **3.4 - IDENTIFICATION DES ENJEUX**

#### **3.4.1 - Démarche employée**

L'évaluation des enjeux sert d'interface entre l'identification des aléas et le zonage réglementaire. Selon les prescriptions du guide méthodologique du PPR inondation, l'identification des enjeux passe en premier lieu par une délimitation des champs d'expansion des crues. La circulaire du 24 janvier 1994 définit ces derniers comme les secteurs « non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés ».

Ceci amène donc à définir au préalable les espaces urbanisés, à l'intérieur desquels on distinguera ensuite les zones d'activité économique et les zones d'activités sportives.

Les zones d'expansion des crues « à préserver » sont en général des terres agricoles, les espaces verts urbains et périurbains, les terrains de sport, les parcs de stationnement,...

Au-delà de la délimitation des espaces urbanisés (qui constitueront une limite géographique pour la réglementation de l'urbanisation) et des champs d'expansion des crues (qui permettront de garantir les conditions d'écoulement des eaux), les enjeux qui contribuent à la sécurité des personnes, à la protection des biens et à la gestion de la crise ont été recensés:

- mairies, écoles ;
- établissements pouvant recevoir du public sinistré (Salles des fêtes, gymnases,...) ;
- centres de secours, gendarmeries ;
- équipements sensibles, réseaux (eau potable, électricité...),
- voies de circulation principales.

Quand elles étaient connues, les zones concernées par des projets d'aménagement ont été spécifiées.

D'une manière générale, ces différents enjeux ont été classés en quatre zones distinctes :

- zones d'expansion des crues ;
- zones d'habitat ;
- zones d'activités économiques ;
- zones d'équipements sportifs.

### 3.4.2 - Les enjeux présents sur le périmètre d'étude

#### ✓ *La Vallée de l'Oise entre Bernot et Vadencourt*

La vallée de l'Oise à l'aval de la confluence avec le Noirrieu est essentiellement occupée par des villages de moins de 1000 habitants. Outre l'habitat, les enjeux importants sont :

- à Noyales, la centrale de transformation électrique ;
- à Vadencourt, la papeterie Sadosky et le camping.

#### ✓ *La vallée de l'Oise entre Vadencourt et Etréaupont*

La ville de Guise représente la commune la plus importante de la vallée de l'Oise entre Vadencourt et Etréaupont, où l'Oise est rejoint par le Ton. Elle regroupe environ 6 000 habitants et la majeure partie de l'activité économique de la vallée. Les enjeux soumis au risque inondation sont nombreux, l'habitat en représente une grande partie. On trouve également, menacés par les eaux :

- le centre de secours ;
- la gendarmerie ;
- un établissement scolaire,
- une entreprise de TP, des commerces et artisans ;
- le camping ;
- plusieurs bâtiments publics,...

Mis à part l'habitat, les enjeux les plus importants du reste de la vallée de l'Oise entre Vadencourt et Etréaupont, sont :

- l'ancienne teinturerie de Flavigny-le-Grand ;
- le camping, à Marly-Gomont ;
- l'usine d'eau potable, à Englancourt, qui dessert le nord du département de l'Aisne.

La commune d'Etréaupont, qui regroupe environ 1000 habitants et où sont représentés les enjeux suivants :

- nombreuses habitations ;
- commerces, entreprises ;
- Camping.

#### ✓ *La vallée de l'Oise entre Etréaupont et Hirson*

La ville de Hirson représente la commune la plus importante de la vallée de l'Oise à l'amont d'Etréaupont. Elle regroupe environ 10 000 habitants et une grande partie de l'activité économique de la vallée. Les enjeux soumis au risque inondation sont nombreux, l'habitat en représente une grande partie. On trouve également, menacés par les eaux :

- de nombreux commerces ;
- des établissements scolaires et publics ;
- plusieurs entreprises ;
- l'ancienne station d'épuration,...

Mis à part l'habitat, les enjeux les plus importants du reste de la vallée de l'Oise entre Etréaupont et Hirson, sont :

- à Effry, l'entreprise Technitol ;
- à Neuve-Maison, la salle des fêtes et l'entreprise qui la jouxte.

✓ *La Vallée du Ton*

Les principales communes de la vallée du Ton sont :

- Origny-en-Thiérache, qui regroupe environ 1400 habitants,
- Aubenton, qui regroupe environ 710 habitants.

L'habitat, durement touché dans ces deux communes, ainsi que les exploitations agricoles, représentent la part la plus importante des enjeux de la vallée du Ton, dont l'économie dépend majoritairement de l'agriculture.

Citons également la pisciculture de Martigny qui constitue également un enjeu économique.

✓ *Vallées du Gland et du Petit Gland*

La principale ville de la vallée du Gland est Saint-Michel, qui compte plus de 3000 habitants. Les enjeux sont surtout liés à l'habitat, et quelques commerces.

Mis à part de l'habitat isolé et les exploitations agricoles, le reste de la vallée ne présente pas d'enjeux importants.

### **3.5 - ZONAGE REGLEMENTAIRE**

Le zonage réglementaire propose une délimitation de zones dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions réglementaires homogènes, et/ou des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Ces zones sont définies sur des critères de constructibilité ou d'usage des sols. Ceci conduit à considérer quatre types de zones :

- les zones dites « rouges », qui demeurent inconstructibles ;
- les zones dites « bleues » et les zones dites « oranges », qui restent constructibles sous conditions ;
- la zone blanche qui correspond au territoire n'appartenant pas aux autres zones.

Dans chacune de ces zones, les mesures préconisées peuvent être très variées.

Le projet de zonage réglementaire est présenté sous forme de cartographie, issue du croisement de la connaissance des aléas et des enjeux.

#### **3.5.1 - Démarche adoptée**

Au final, trois zones ont été identifiées comme étant directement exposées au risque d'inondation :

- la zone rouge : zones d'habitat où l'aléa est fort (y compris les activités économiques urbaines de proximité), ainsi que les secteurs non bâtis quelque soit l'aléa ;
- la zone orange : zones d'activités économiques autre qu'une exploitation de carrière, où l'aléa est fort, faible ou moyen ;
- la zone bleue : zones bâties où l'aléa est faible ou moyen, y compris les zones d'activités économiques urbaines de faibles importances ou présentant un caractère traditionnel urbain, pouvant à terme être reconverties en zone d'habitat.

et une zone non directement exposée :

- la zone blanche : zone dans laquelle aucun aléa inondation par débordement n'a été identifié.

Tableau du zonage réglementaire

Enjeux \ Aléas	Aléa fort Haut eau > 1 m	Aléa moyen ou faible Haut eau < 1 m	Aléa nul
Zones naturelles ou agricoles + secteurs non bâtis	rouge	rouge	
Zones d'habitat	rouge	bleue	
Zones d'activités économiques autre qu'une exploitation de carrière	rouge ○	bleue ○ U	
Zones d'équipements sportifs de plein air	rouge	rouge	

### 3.5.2 - Objectifs et exigences de chaque zone

Degré d'exposition	Réglementation	Type de zone	Caractéristiques principales	Objectifs et exigences
Zones directement exposées au risque d'inondation	Zones à vocation à devenir inconstructible	rouge	Zones naturelles ou agricoles soumises aux inondations. + Zones d'habitat soumis à un aléa fort (y compris commerces de proximité) + Zones d'équipements sportifs de plein air vulnérables	Le libre écoulement des eaux est assuré. Préserver les champs d'expansion de crue. Le développement des constructions et des ouvrages est limité. Les extensions d'habitations sont limitées à 20 m <sup>2</sup> sous conditions. Les aménagements ne conduisent pas à augmenter l'exposition au risque d'inondation.
	Zones réglementées	orange	Zones soumises à un aléa et à vocation d'activités économiques autre qu'une exploitation de carrière	Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé. Les aménagements et les extensions limitées doivent prendre en compte le risque d'inondation. La reconversion en zone d'habitat est interdite. Le changement d'activité est permis. En cas d'abandon de l'activité, les exigences s'orienteront vers celles de la zone rouge.
		bleue	Zones soumises à un aléa moyen ou faible, à vocation urbaine, y compris les activités économiques urbaines pouvant à terme être reconverties en habitat	Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé. Les aménagements doivent prendre en compte le risque d'inondation. Les planchers doivent être construits au-dessus de la cote de référence.
Zone non directement exposée au risque d'inondation			Zone non inondable par débordement	Se trouve effectivement hors d'atteinte de l'eau pour une crue de référence. Dans le cas contraire, y rattacher les dispositions visées pour la zone de type bleue. Gestion des eaux pluviales à la parcelle. Maîtriser tous dispositifs qui ne pourraient qu'aggraver le risque dans les zones directement exposées.

### **3.5.3 - Cotes altimétriques de crue**

L'élaboration du PPR exige la prise en compte d'une crue de niveau au moins centennal, conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle (Environnement et Equipement) du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables. Celle-ci n'ayant jamais été observée sur la vallée de l'Oise amont, les hauteurs de submersion ont été estimées en employant différentes méthodes :

- modélisation hydraulique propre au présent PPRI ;
- utilisation des résultats de modélisation effectuée dans le cadre d'études hydrauliques distinctes ;
- analyse hydrogéomorphologique sur les petits affluents et ruisseaux.

Les cotes altimétriques de crue disponibles sur les cartes de zonage sont celles du niveau de la crue centennale. Ces niveaux de référence sont exprimés dans le référentiel IGN 69.

L'emplacement des profils est lui aussi lié aux données disponibles. Le choix de leur implantation, bien que restreint, a été défini pour permettre aux services instructeurs la meilleure interpolation possible entre deux profils. Ainsi, il a été tenu compte des obstacles en lit majeur qui provoquent des pertes de charge importantes.

Il convient de rappeler que ces cotes ne constituent pas le niveau maximum que peut atteindre les débordements. Une crue supérieure à la crue centennale demeure tout à fait possible.

## **3.6 - CONCERTATION**

D'une manière générale, la concertation est une phase de dialogue et d'échanges entre les services de l'état et les acteurs locaux sur les cartes de zonage et le règlement projetés.

Afin de diffuser l'information sur le risque et de présenter la démarche aux élus, des réunions ont été organisées en juillet 2005. A cette occasion, les projets des différentes cartes et le projet de règlement ont été distribués à l'ensemble des élus (et envoyés aux communes non représentées à ces réunions).

Pour les élus qui le souhaitent, ainsi que pour certains services ou organismes, les échanges se sont poursuivis ultérieurement, soit par courriers, soit par de nouvelles rencontres. Jusqu'en novembre 2008, ces échanges complétés par des visites de terrains ont permis de mieux prendre en compte les préoccupations des communes, et ont parfois abouti à amender les documents graphiques ou le projet de règlement. Ceci a été réalisé dans un souci de cohérence sur l'ensemble du périmètre de la prescription de ce plan de prévention.



## CONCLUSION

Le plan de prévention du risque inondation de la vallée de l'Oise est composé de la présente note de présentation, d'un règlement de zonage, et de documents graphiques permettant de visualiser le zonage. Il s'applique aux 45 communes du département de l'Aisne entre Bernot et Logny-lès-Aubenton.

Dès lors qu'il est approuvé, le PPR vaut servitude d'utilité publique. Il s'applique à compter de la fin de la dernière mesure de publicité suivant son approbation.

Ce PPR n'a pas pour ambition d'apporter une solution à tous les problèmes posés par les inondations. Il permet de délimiter les zones concernées par les risques et d'y définir ou d'y prescrire des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Le PPR s'inscrit dans une politique de développement durable.

Sa mise en œuvre ne dispense pas les personnes publiques responsables de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la délivrance des autorisations du sol de recourir aux dispositions de droit commun du code de l'urbanisme, notamment pour les phénomènes non pris en compte par le PPR, ou les phénomènes de même type survenus postérieurement au PPR.

Par ailleurs, le PPR n'est pas un document figé, il peut être révisé si besoin.

Enfin, il convient de rappeler que ce document est basé sur une crue centennale calculée ou estimée. Des crues d'ampleur supérieure demeurent possibles. Les enveloppes de crue et les niveaux de référence disponibles ne doivent pas être compris comme des limites au-delà desquelles on ne risque rien. Par conséquent, la prudence reste de mise en marge des limites de zones inondables définies par le présent document.



## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Glossaire.

**Annexe 2** : Bibliographie analytique des études concernant le bassin versant de l'Oise.



## *Annexe 1 : Glossaire*

AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CRPF	centre régional de la propriété forestière
DDAF	direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	direction départementale de l'Équipement
DDT	direction départementale des Territoires
DICRIM	document d'information communal sur les risques majeurs
DIREN	direction régionale de l'Environnement
IGN	institut géographique national
NGF	nivellement général de la France
PAPI	plan d'action de prévention des inondations
PAC	porter à connaissance
PCS	plan communal de sauvegarde
PER	plan d'exposition aux risques
PLU	plan local d'urbanisme
POS	plan d'occupation des sols
PPR	plan de prévention du(des) risque(s)
PPRI	plan de prévention du risque inondation
PSS	plan des surfaces submersibles
SHAPI	service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIDPC	service interministériel de défense et de protection civile
SNS	service navigation de la Seine



**Annexe 2 : Bibliographie analytique des études concernant le bassin versant de l'Oise**

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Etudes intégrées, aménagements	Bassin Seine-Normandie - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Comité de Bassin	20/09/1996	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise	M. Jean Dunglas	01/11/1996	web
Etudes hydrologiques	Les crues dans le bassin de l'Oise	M. Goubet	01/01/1966	AESN Nanterre
Données géographiques	Crue de décembre 1993, éch. 1/25 000 - dépts 95, 60, 02, 08, 51, 55	SNS	01/01/1994	AESN Compiègne
Etudes hydrologiques	Recueil de données hydrologiques régionales	SRAE Picardie	01/11/1987	AESN Nanterre
Etudes hydrologiques	Monographie de la crue de Janvier-Février-Mars 1910	MM. Nouailhac-Maillet	07/04/1910	AESN Nanterre
Usages, paysages	L'Aménagement des rivières : à la recherche d'une stratégie conciliant les lois de la nature et les contraintes humaines	M. Cacas	31/05/1983	AESN Nanterre
Usages, paysages	Améliorer la prévention des inondations sur l'Oise et son bassin versant - Opportunité et faisabilité d'un rapprochement acteurs gestion eau-espaces	AScA	01/03/1998	AESN Nanterre
Usages, paysages	De la gestion des inondations à la gestion des champs d'expansion des crues : pour une approche globale en vallée de l'Oise (DESS). Mémoire et note synthèse	Mlle Gagneux	01/12/1997	AESN Compiègne?
Usages, paysages	La gestion intercommunale des inondations sur le bassin versant de l'ensemble Oise/Aisne (DEA)	Mlle Paulmier	01/11/1997	AESN Nanterre
Usages, paysages	Les transferts liés à la gestion des espaces inondables; Le cas de la vallée de l'Oise (DEA)	Mlle Rouyère	01/09/1997	AESN Nanterre
Usages, paysages	L'Oise supérieure, Contrat de Rivière		01/01/1992	AESN Nanterre
Usages, paysages	Les politiques urbaines de l'eau de l'Etat, à travers l'aménagement de l'Oise de 1840 à nos jours (DEA)	M. Bensoussan	01/01/1993	AESN Nanterre
Usages, paysages	Vallées alluviales de l'Aisne, Chiers et Meuse (Opération groupée d'aménagement foncier, Environnement)		01/01/1994	AESN Nanterre

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Données géographiques	Etude de la Cartographie des Plus Hautes Eaux Connues du Bassin Seine-Normandie (1/25 000)	BCEOM-INGEROUTE-HYDRATEC	01/01/1996	
Usages, paysages	La gestion des inondations, La responsabilité des élus en question	Tabuchi/Lancelot/Huglo/Ripoche	01/01/1996	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Proposition pour un programme de barrages dans le bassin Seine-Normandie, période 1980 2000	AESN	27/06/1980	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Projet de Plan Régional de Protection contre les eaux des rivières en Ile de France (texte et cartes)	HYDRATEC	01/05/1983	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Activité commune sur les projets hydrauliques à buts multiples	Retkowsky/Macgi lchrist	01/09/1980	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Analysis of alternative operating policies for the reservoir of Origny, France	Camboulives	01/05/1977	AESN Nanterre
Usages, paysages	Hydrographie du département de l'Oise	Gaillard		AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Assainissement de la vallée de l'Oise domaniale par aménagement du lit normal non navigable, étude technique, note liminaire	DDA Oise	30/05/1970	
Etudes hydrologiques	Etude hydrologique du site de barrage de Villers en Argonne	LHM	01/01/1977	AESN Nanterre
Etudes hydrologiques	Reconnaissance hydrogéologique de nappes alluviales à Seuil, Senuc, Haulme et Fepin Ardennes en vue de l'Alimentation en Eau Potable	BRGM	01/10/1976	AESN Nanterre
Usages, paysages	Méthodologie pour une Evaluation de l'Impact économique des Aménagements de Rivières		01/08/1990	AESN
Etudes hydrologiques	Complément d'étude hydrologique au site du barrage de Varennes en Argonne, définition d'une crue de projet	LHM/USTL	01/04/1976	AESN Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Etude générale de la Haute Vallée de l'Aisne et de ses affluents	SETEGUE	01/01/1990	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude du schéma d'aménagement de l'Oise moyenne de Neuville à Beautor	Béture Sétame	01/12/1992	
Etudes intégrées, aménagements	Agence de l'Eau Seine-Normandie - VIIe programme		24/10/1996	
Etudes intégrées, aménagements	Cours d'Eau du Bassin Seine-Normandie - Coût moyen annuel des dommages dûs aux inondations	BCEOM	01/06/1983	
Usages, paysages	Réseau piézométrique du bassin Seine-Normandie	BRGM	01/01/1994	
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Oise de Hirson à Origny-Sainte-Benoite	STCPMNV/CET MEF	15/08/1997	CETMEF Compiègne



DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Oise d'Origny-Sainte-Benoite à Sempigny	STCPMNV/CETMEF	15/08/1997	CETMEF Compiègne
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Oise de Sempigny à Conflans-Sainte-Honorine	STCPMNV/CETMEF, GHN	15/11/1997	CETMEF Compiègne
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Aisne de Mouron à Choisy-au-Bac	STCPMNV/CETMEF, GHN	15/09/1998	CETMEF Compiègne
Etudes hydrauliques	Modélisation des crues de l'Oise et de l'Aisne. Rapport de synthèse.	STCPMNV/CETMEF	15/02/1999	CETMEF Compiègne
Etudes hydrauliques	Audit du modèle Aisne-Oise	Gautheron/Perche	15/08/1997	CETMEF
Etudes hydrauliques	Modèle hydrodynamique de l'Oise. Rapport PIREN SEINE axe fluvial	Poulin - Even	31/12/1996	
Etudes hydrologiques	Evaluation des dommages liés aux crues en Région Ile-de-France	Hydratec/SIEE/Territoire Conseils	01/08/1998	IIBRBS
Etudes hydrauliques	Aménagements de la base de Cergy-Neuville, Etude d'impact hydraulique	ISL	19/01/1999	
Etudes hydrauliques	RD200, étude d'avant projet; partie A : étude des protections contre les inondations de l'Oise	ISL/ERA	01/05/1993	
Etudes intégrées, aménagements	Barrage de Neuve-Maison, APD	Sechaud&Metz/ISL/Simecsol	01/03/1989	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Bassins amont de l'Oise et de la Serre, Etude préliminaire de barrages écrêteurs de crues	Hydratec	01/03/1982	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude de l'amélioration des écoulements de l'Oise et de l'Aisne	Hydratec	01/03/1981	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude de l'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques de l'Oise entre la frontière belge et Origny-Ste-Benoite	Hydratec	01/06/1988	
Etudes intégrées, aménagements	Le Plan de Gestion du Val de Saône		01/07/1997	
Usages, paysages	Alimentation en Eau Potable du Département de l'Oise, Situation au 1/01/2000	AESN Directions Vallées d'Oise	01/01/2000	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Analyse de la crue de décembre 1993, Elaboration de propositions d'actions pour l'Entente	Hydratec	01/08/1995	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Aménagement de la Vallée de l'Aisne entre Mouron et Rilly-sur-Aisne (Département des Ardennes). Avant-projet sommaire. R6198-2a	Hydratec	01/02/1983	AESN Compiègne
Données topographiques	Rivière d'Aisne domaniale non navigable. Section comprise entre Condé-lès-Autry (08) et Villeneuve-Saint-Germain (02). Observation de l'écoulement dans le lit mineur. Recueil des points de référence pris sur les ponts qui franchissent la rivière en IGN69.	SNS Champagne		AESN Compiègne

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Etudes intégrées, aménagements	Protection de la ville d'Origny-Sainte-Benoite contre les inondations de l'Oise	Cedrat Développement	01/02/1996	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude du schéma d'aménagement hydraulique de la Viosne et de ses Affluents	Hydratec	01/11/1985	AESN Compiègne
Etudes hydrologiques	Etude de pollution et de débit de la Vesle par temps sec et par temps de pluie	LCPC	01/04/1982	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude d'aménagement et de gestion du rû de Billy et de ses affluents	Cedrat Développement	01/10/1996	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Bilan de l'Etat des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Bassin versant de l'Oise. Département de l'Aisne.	Jean-marc JUMEL	01/09/1999	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Création d'une base de données sous TEXTO	Sylvain COATLEVEN	30/08/1999	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude préalable à l'aménagement du bassin versant de la Brèche et de ses affluents	Sétègue	01/04/1996	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Rénovation du lit de la Vesle. Sept Saulx/Reims (dpt 51) et Bazoches-Condé/A (dpt 02). Etude des retenues.	SETUDE	01/01/1983	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude de réaménagement du moulin sur le Ton à Aubenton. AP.	Cedrat Développement	01/08/1995	AESN Compiègne
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Aisne dans la traversée de Sainte-Menehould	CEMAGREF Anthony	01/10/1984	AESN Compiègne
Etudes hydrauliques	Amélioration des conditions d'écoulement de la Thève et de ses ramifications	Setame	01/12/1982	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Projet de contrat de rivière de la Viosne. Dossier définitif	Safege. Ecosphere.	31/12/1992	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude d'aménagement et de Gestion de la Rive et de ses Affluents. Synthèse et Rapport	Hydratec. Ecosphere	31/12/1995	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude hydraulique sur l'Automne	Saunier Eau et Environnement	01/02/1991	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude hydraulique de la Vallée du Thérain entre Beauvais et Montataire	LCHF	01/09/1984	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude hydraulique du Thérain et de l'Aveton	LCHF	31/12/1982	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude hydrogéologique du projet de protection par digues dans la vallée de l'Oise entre Chauny et Ribécourt	Burgeap	01/06/1969	AESN Compiègne
Usages, paysages	Mission de coordination Interservices dans le domaine de l'eau	Préfecture Val d'Oise	01/09/1992	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Projet de bassins écrêteurs de crue sur l'Oise. Avantages et inconvénients.	Chambre d'agriculture de l'Aisne.	01/03/1983	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude des avantages et inconvénients liés à la réalisation des retenues collinaires sur les vallées de l'Oise et de la Serre	Comité technique	01/03/1983	AESN Compiègne

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Usages, paysages	Réservation et valorisation touristique de la Vallée de l'Aisne	Cedrat développement	01/09/1994	AESN Compiègne
Etudes hydrauliques	Etude sur les relations entre carrières alluvionnaires et inondations. Bassins de l'Oise et de l'Aisne. Rapport préliminaire et rapport de synthèse.	Hydratec.	01/01/1998	AESN Compiègne
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude Eco hydrobiologique évolutive de la Thève en aval d'Ysieux	CSP	31/12/1970	AESN Compiègne
Données géographiques	Atlas des zones inondables des vallées de l'Aire et Orne dans le département de la Meuse	DDAF Meuse	15/06/1994	AESN Compiègne
Environnement naturel, qualité des eaux	Impact de la restauration des petits barrage (anciens moulins) avec ou sans restauration de la micro-centrale sur le milieu aquatique	Moulin de Lucy Ingénieurs Conseils	01/05/1994	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Schéma Départemental de l'Oise de gestion de l'Eau	DRBO	31/12/1989	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Lutte contre les inondations et assainissement de la Vallée de l'Oise entre le confluent avec la Serre et la limite domaniale.	DDAF Aisne	31/12/1976	AESN Compiègne
Usages, paysages	Historique des volumes par DEP/COM. Collectivités Années 1993 à 1997.	AESN	05/02/1999	AESN Compiègne
Données géographiques	Atlas des zones inondables des vallées de l'Oise et de l'Aisne	Agence d'urbanisme et de développement Oise Vallée	01/02/1997	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans la ville de Guise. APD. (schéma d'aménagement du bassin de l'Oise amont)	Cédrat développement	01/02/1990	AESN Compiègne
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique de l'Oise à Chatillon/O	CEMAGREF Anthony	01/07/1986	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Aménagement de l'Oise dans la région de la Fère	Hydratec	01/07/1983	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Commune de la Fère. Lutte contre les inondations. Etude hydraulique.	Hydratec	01/04/1996	AESN Compiègne
Données topographiques	Oise topographie 1969. 53 profils en travers lit mineur ou lit majeur	SN Paris Est. Cabinet Brion	30/09/1969	AESN Compiègne
Données topographiques	Etude de l'écoulement de la rivière Aisne dans le département des Ardennes. Profils lit mineur ou lit majeur. Profils en long. Carte des ZI pendant la crue de 1970. (3 dossiers)	SN Charleville Mézières	31/12/1973	AESN Compiègne
Données topographiques	Oise profils lit mineur de Conflans-Ste-honorine à Compiègne. Travaux de nivellement dans le bassin de l'Oise (87 profils)	SN		AESN Compiègne

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Données topographiques	Oise profils en long au 1/5000ème	SN	31/07/1968	AESN Compiègne
Données topographiques	Levés du lit mineur entre Beautor et Sempigny. 140 profils lit mineur ou lit majeur	SN Picardie		AESN Compiègne
Données topographiques	Nivellement dans le bassin de l'Oise. 68 profils sur l'Aisne de Ste Ménehould à la limite dpt Marne Ardennes.	SN	31/12/1964	AESN Compiègne
Usages, paysages	Etude sitologique de la Nonette et de ses affluents	Aubert&Minvielle	31/01/1996	AESN Compiègne
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude des usages pénalisants de l'eau ainsi que ses dangers potentiels (dépôts et autres foyers de pollution accidentelle) sur le bassin Meusien. Aire- bassin Seine N. plan de repérage des rejets	Bureau d'études PrévotEAU	01/10/1996	AESN Compiègne
Données géographiques	Cartographie des zones inondables. (6 cartes A2 sur la majeure partie du bassin versant années 1970?)		31/12/1970	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude préalable à l'aménagement de la Brèche et de ses affluents. Analyse du fonctionnement de 5 moulins. Objectifs et propositions d'aménagement	Setegue	30/04/1996	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude générale de l'Esches et de ses affluents	Hydratec	01/02/1989	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Etude du schéma d'aménagement hydraulique de la Serre et de ses affluents entre Marle et la confluence Serre - Oise	Hydratec	01/06/1989	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Aménagement du bassin de l'Oise. Méthodes de comparaison des variantes	André Marsan. Institut National Recherche Chimie	01/08/1981	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Montcornet 02. Barrage sur le Hertaut . Reconnaissance géologique et géotechnique	Cete Nord Picardie	31/12/1984	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Bassin écrêteur de Bray-en-Thierache	Cete. DDAF 02	31/12/1983	AESN Compiègne
Etudes hydrologiques	Etude du temps de propagation de l'eau en rivière à l'étiage (Oise et Aisne)	CETEGREF Anthony	31/12/1976	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la vallée de l'Automne. Phase 1 état initial	Safege	30/11/1989	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Réhabilitation du seuil de Mézières/Oise	Cedrat Développement	01/02/1995	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Les bassins de la Seine et des cours d'eau normands		01/01/1975	AESN Nanterre
Etudes hydrologiques	Bilan hydrologique et hydrogéologique du bassin versant de l'Aisne. Rapport de stage.	Ardoin Sandra	31/08/1999	Entente Oise
Etudes hydrologiques	Données géologiques et hydrogéologiques acquises à la date du 31/12/1970	BRGM	31/12/1970	AESN Compiègne

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Etudes hydrologiques	Données géologiques et hydrogéologiques acquises à la date du 31/12/1970 feuille 1/50000 Château-Thierry 156	BRGM	31/12/1969	AESN Compiègne
Etudes hydrologiques	Réseau piézométrique. Annuaire 1983. Oise.	BRGM	31/12/1983	AESN Compiègne
Etudes intégrées, aménagements	Catalogue des études présentes à l'AESN Compiègne	AESN Compiègne		AESN Compiègne
Environnement naturel, qualité des eaux	Schéma des vocations piscicoles et halieutiques du département de l'Aisne	FDAAP	01/01/1992	
Environnement naturel, qualité des eaux	ZNIEFF : inventaire du patrimoine naturel de Picardie ; fichier du département de la Somme	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	18/06/1996	DIREN Picardie, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de la Somme.
Environnement naturel, qualité des eaux	ZNIEFF : inventaire du patrimoine naturel de Picardie ; fichier du département de l'Aisne	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	18/06/1996	DIREN Picardie, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de la Somme.
Environnement naturel, qualité des eaux	ZNIEFF : inventaire du patrimoine naturel de Picardie ; fichier du département de l'Oise	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	18/06/1996	DIREN Picardie, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de la Somme.
Environnement naturel, qualité des eaux	Les groupements de prairies et leurs satellites dans la vallée inondable de l'Oise	BOURNERIAS M. & al.	29/05/1976	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Avifaune des prés humides des environs de La Fère (Aisne)	CORBEAUX Y. & GAVORY L.	07/06/1985	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Site alluvial Condren-Beautor, tronçon de vallée d'Oise concerné par un schéma d'exploitation de gravières. Inventaire pour une protection par Arrêté de Biotope	A.M.B.E.	01/01/1986	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Site alluvial de Manicamp-Marizelle et annexe de Marest-Dampcourt. Inventaire pour une protection par Arrêté de Biotope	A.M.B.E.	08/06/1986	Ecosphère

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire des sites écologiques du Sud du département de l'Oise	Bureau d'Études Impact Environnement	10/06/1988	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Suivi environnemental de l'opération locale agriculture-environnement en vallée de l'Oise. Protocole de suivi et premiers résultats 1994-1996	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	19/06/1997	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux. Connaissance du milieu naturel	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	15/06/1993	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Gestion et mise en valeur de 16 sites du département de l'Oise	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	20/06/1998	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Marais de la Souche : recueil de propositions pour le document d'objectifs Natura 2000. Volet II : annexes relatives aux données scientifiques et naturalistes		20/06/1998	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	La basse vallée de la Thève (Val d'Oise / Oise)	DEJONGHE J.-F., KOVACS J.-C. & MALLET B.	07/06/1985	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude piscicole et hydrobiologique de la Viosne (95).	ÉCOSPHÈRE	14/06/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique de la carrière de granulats de Deuillet (02)	ÉCOSPHÈRE	19/06/1997	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique de l'extension de la carrière de granulats de Soupir (02)	ÉCOSPHÈRE	01/01/1996	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique de l'extension de la carrière de granulats de Verberie (60)	ÉCOSPHÈRE	18/06/1996	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique et plan de réaménagement du projet de carrière de granulats de Berne-sur-Oise (95)	ÉCOSPHÈRE	13/06/1991	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique et propositions d'aménagement pour la carrière de granulats de Condren (02).	ÉCOSPHÈRE	13/06/1991	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude écologique des prairies humides de Servais et Tergnier (02) ; élaboration d'une stratégie de réaménagement d'un projet de carrière de granulats	ÉCOSPHÈRE	13/06/1991	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Étude d'impact écologique de l'extension de la carrière de granulats de Moru-Pontpoint (60).	ÉCOSPHÈRE	12/06/1990	Ecosphère

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Catalogue des stations forestières de l'Aisne médiane	ARNOULT, P. & DAQUIN, J.-P.,	12/06/1990	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Sites d'intérêt communautaire susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000 : dossier régional de consultation sur la région Champagne-Ardenne	DI.R.EN. Champagne-Ardenne	18/06/1996	DI.R.EN. Champagne-Ardenne
Environnement naturel, qualité des eaux	La vallée du Sausseron et sa flore (Vexin français).	DUHAMEL, G.,	10/06/1988	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	La végétation forestière de la haute vallée de l'Oise	DURIN, L.,	20/05/1967	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude pluridisciplinaire sur la vallée de l'Automne (Aisne et Oise).	ECOTHEME (LARERE, P. & POITOU, A.)	17/06/1995	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Données floristiques et phytosociologiques récentes sur le marais de Sacy-le-Grand (Oise). I : les milieux tourbeux basiclines	FOUCAULT, B. de, BOURNERIAS, M. & WATTEZ, J.-R.,	14/06/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Les groupements végétaux du pays de Bray (Seine-Maritime & Oise). Caractérisation, écologie, dynamique	FRILEUX, P.-N.,	30/05/1977	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude des groupements forestiers de la montagne de Reims et de sa limite avec le Tardenois	THEVENIN, S.,	09/06/1987	P.N.R. de la Montagne de Reims
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire des populations de Courlis cendré et de Râle des genêts sur les portions ardennaises des vallées de l'Aisne, de la Chiers et de la Meuse engagées dans le programme ACNAT-VANEF	Conservatoire du Patrimoine Naturel Champagne-Ardenne	16/06/1994	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude d'impact du projet de barrage de Neuve Maison	Laboratoire de biogéographie de l'ENS de Fontenay - St-Cloud (M. BOURNERIAS, M JOLY, L SIMON), Oikos Gestion Environnement (A.-J. FRANCEZ, J.-J. BIGNON)	11/06/1989	Ecosphère

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Expertise écologique et bioévaluation du site alluvial de Séry-lès-Mézières (02)	Station Internationale de Phytosociologie de Bailleul	12/06/1990	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Vallées alluviales du nord et de l'est de la France. Inventaire et localisation des populations d'odonates et d'orthoptères des vallées de l'Aisne, de la Meuse et de la Chiers	Conservatoire du Patrimoine Naturel Champagne-Ardenne	17/06/1995	Ecosphère
Données topographiques	Profils sur l'Oise des biefs de Venette à Conflans-Sainte Honorine	SNS Mureaux	19/01/1996	TVE. SNS.ISL
Etudes hydrauliques	Modélisation hydraulique du confluent Aisne-Oise. Etude hydraulique bi-dimensionnelle	GHN	31/03/1995	GHN
Etudes hydrauliques	Confluent Aisne-Oise. Etude hydraulique d'aménagements; Parties 1(cru de 1995 avec protections) 2 (cru de 95 implantation CD130 et RN31) 3 (dimensionnement canal évacuateur de crue)	GHN	30/06/1996	GHN
Etudes hydrauliques	Confluent Aisne-Oise. Impact des dépôts de dragage au droit du confluent Phases 1 et 2	GHN	31/12/1997	GHN
Etudes hydrauliques	Confluent Aisne-Oise. Mesures compensatoires de la protection du lotissement du Buissonnet.	GHN	31/03/1997	GHN
Etudes hydrauliques	Oise entre Sempigny et Compiègne. Etude d'impact de 5 variantes d'aménagement Seine-Nord	GHN	31/07/1997	GHN
Etudes hydrauliques	Oise de Sempigny à Conflans Sainte Honorine. Validation du calage. Recueil des données hydrauliques et géométriques.	GHN	30/10/1997	Entente Oise
Etudes hydrauliques	Modélisation de l'Aisne de Mouron à Compiègne. Etude hydrologique. MNT (rapport et annexes). Modèle hydraulique en régime permanent (rapport et annexes).	GHN	30/11/1997	Entente Oise
Etudes hydrauliques	Oise de Sempigny à Conflans Ste H. Impact hydraulique de l'aménagement Seine Nord (+ étude en RP sur la crue de 1970) rapport et annexes.	GHN	31/01/1998	SNS TVE
Etudes hydrauliques	Etude d'impact hydraulique de la protection d'une zone orange en amont de l'Isle Adam	GHN	30/04/1998	GHN
Etudes hydrauliques	Oise de Sempigny à Conflans Ste H. Projet Seine Nord. Calcul de la LER et des PHEN.	GHN	30/06/1998	GHN
Etudes hydrauliques	Confluent Aisne-Oise. Etude d'impact hydraulique de la déviation routière de Compiègne par la RN31	GHN	30/06/1998	GHN
Etudes intégrées, aménagements	L'Aisne au fil de l'eau.	P. Marcilloux. G. Marival	31/12/1995	AESN



DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Données topographiques	Profils en long Ign Oise (planches 3 à 17), Aisne (pl 1 à 14), Matz et Aronde	IGN	31/12/1930	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Crues de 1993 et 1995. Recueil des repères altimétriques. Rivières Oise (dpt 02, 60 ,95) Aisne (dpt 08, 51, 60) Serre et Souches	SNS	28/02/1995	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Photos aériennes IGN (panchromatiques et IR) de la crue de 1993. Mission 1993-94FR-4990/10 Aisne. 2 volumes de photos (1 à 135 et 217 à 225)	IGN	31/12/1993	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Photos aériennes IGN de la Serre (crue de 1993). Mission 1993-FR-4986/100	IGN	31/12/1993	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Prises de vue panoramiques du 26/12/1993 sur l'Aisne de Guignicourt à Vic-sur-Aisne	Cabinet Houdry	26/12/1993	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Série de photos de la crue de 1993 (prises sur le terrain entre les 22 et 30 décembre 1993).	SNS	30/12/1993	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	L'Oise. Crue de janvier-février 1995. (série de photos sur la crue vers Compiègne)	SNS	28/02/1993	SNS Picardie
Etudes hydrauliques	Correspondance entre les cotes aux stations d'annonce des crues et conséquence sur le territoire des communes inondables	SNS Picardie	01/01/1995	SNS Picardie
Environnement naturel, qualité des eaux	L'Aisne. Charte pour l'environnement et le développement durable.	CG 02	31/01/2000	CG02
Etudes hydrauliques	Etude d'impact sur les crues de l'extension de l'usine de Mery/Oise	Tanguy	15/09/1998	ISL
Usages, paysages	Rivières de France - Histoire et Portraits	M. Grandin	01/01/1993	La Villette
Environnement naturel, qualité des eaux	L'Automne et ses affluents. Synthèse de la qualité des milieux aquatiques. Valorisation des potentialités	AESN/DIREN Picardie	01/04/1997	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	L'Ailette et ses affluents (1990). Qualité actuelle des milieux aquatiques. Valorisation des potentialités	DIREN Picardie	01/02/1992	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	L'Oise supérieure et ses affluents. Synthèse de la qualité des milieux aquatiques. Evolution 1991-1996, Valorisation des potentialités	DIREN Picardie	01/11/1996	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	L'Aronde et ses affluents. Qualité actuelle des milieux aquatiques. Valorisation des potentialités	DIREN Picardie	01/06/1992	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	La Divette et ses affluents. Qualité actuelle des milieux aquatiques. Valorisation des potentialités	DIREN Picardie	01/04/1992	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise	Conservatoire des Sites	01/01/1996	Nanterre
Environnement naturel	Rivière et paysage - Application au bassin de la Mauldre	Ecole du paysage	01/01/1992	Nanterre

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Les petits affluents de la rivière Oise de La Fère à Creil - Synthèse de la qualité des milieux aquatiques	DIREN Picardie	01/01/1997	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	La Nonette et ses affluents (1990) - Qualité actuelle des milieux aquatiques, valorisation des potentialités	SREMA/DIREN Picardie	01/01/1992	Nanterre
Usages, paysages	La Nonette, une vallée prestigieuse au Nord de Paris		01/01/1994	Nanterre
Usages, paysages	La vallée du Gland		01/01/1980	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	Picardie buissonnière : à la découverte du patrimoine naturel		01/01/1997	Nanterre
Usages, paysages	La pêche de loisir en Picardie. Vol2 : l'Aisne		01/01/1994	Nanterre
Usages, paysages	Sécurité de l'alimentation en eau de la région parisienne - Bassin de l'Oise - Les risques industriels	SEDIF	01/01/1992	Nanterre
Usages, paysages	Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain		01/01/1995	Nanterre
Environnement naturel, qualité des eaux	Système d'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau	Agences de l'eau	01/01/1999	AQUASCOP
Environnement naturel, qualité des eaux	Mise en valeur des zones humides de la vallée de l'Oise : les zones de reproduction naturelle du brochet	FISH-PASS	01/07/1998	DIREN Picardie
Environnement naturel, qualité des eaux	Evaluation de la qualité de l'habitat hydrobiologique des rivières du bassin Seine-Normandie - Actualisation de la cartographie de synthèse des SDVP et des ZNIEFF	AREA	01/01/1991	AQUASCOP
Environnement naturel, qualité des eaux	SDVP de l'Oise	FDAAP Oise/DDAF Oise	01/01/1991	DDAF Oise
Environnement naturel, qualité des eaux	SDVP de la Marne	DDAF Marne	01/01/1987	DDAF Marne
Environnement naturel, qualité des eaux	Résumé des documents de synthèse des SDVP du bassin Seine-Normandie	AREA	01/01/1992	AQUASCOP
Environnement naturel, qualité des eaux	Diagnose Rupt de Mad et la Madine	AQUASCOP	01/01/1992	AQUASCOP
Environnement naturel, qualité des eaux	Le peuplement ichtyologique du bassin de la Seinerol	CEMAGREF	01/01/1994	AQUASCOP
Environnement naturel, qualité des eaux	Oise-Aisne : état des eaux en 198, bilan et perspectives - réactualisation 1987	AESN	01/01/1987	AQUASCOP

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Restauration du bassin de l'Oise, dossier d'objectif de qualité de la Nonette	AESN	01/01/1981	AQUASCOPE
Environnement naturel, qualité des eaux	SDVP du Val d'Oise	Vandelle JP	01/04/1990	AQUASCOPE
Usages, paysages	Et l'eau créa le paysage	AESN	01/10/1996	AESN
Environnement naturel, qualité des eaux	Oiseaux nicheurs menacés de Picardie	Centrale Ornithologique Picarde	01/01/1996	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Liste commentée des oiseaux de Picardie	François Sueur	01/01/1995	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Atlas des oiseaux nicheurs de Picardie (1983-87)	Centrale Ornithologique Picarde & Picardie Nature	01/01/1995	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude de l'Avifaune de l'Etang N°5 Moru-Pontpoint 1997	LOUVET Cédric	01/01/1997	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Connaissance du milieu naturel de la Moyenne Vallée de l'Oise. Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux. Note de synthèse	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	01/01/1993	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Action Communautaire pour la Nature. "Vallées alluviales du Nord et de l'Est de la France". Contribution à sa mise en œuvre en Vallée de l'Oise.	SOYER E.	01/01/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude d'Environnement Naturel et Paysager de la Vallée de l'Oise, de Thourotte à Appilly (Oise). Diagnostic écologique et propositions de gestion.	FRANCEZ A.-J. & BIGNON J.-J.	01/01/1991	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire Ecologique de la Haute Vallée de l'Ailette et de la Vallée de la Bièvre	AMBE	01/01/1981	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne : Picardie	ROCAMORA G., THAURONT M.	01/01/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne : Ile-de-France	ROCAMORA G., THAURONT M.	01/01/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne : Lorraine	ROCAMORA G., THAURONT M.	01/01/1992	Ecosphère

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne : Champagne-Ardenne	ROCAMORA G., THAURONT M.	01/01/1992	Ecosphère
Environnement naturel, qualité des eaux	Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Sauvages dans la Communauté Européenne : Nord - Pas-de-Calais	ROCAMORA G., THAURONT M.	01/01/1992	Ecosphère
Etudes hydrauliques	Mesures compensatoires sur la ZAC Paris-Oise de Longueil-Ste-Marie		01/05/1999	ISL
Etudes hydrauliques	Dossier de demande de modification des conditions de réaménagement et d'abandon de travaux	GEOGRAM	01/01/2000	ISL
Etudes hydrauliques	Diagnostic sur le secteur du Petit Muid, Longueil-Ste-Marie	QUALICONSULT	01/08/1995	DDAF60
Etudes intégrées, aménagements	Note sur les affluents de l'Aisne dans le département de la Meuse	DDAF55	01/01/2000	ISL
Etudes hydrauliques	Etude d'aménagement du bassin de la Verse	Hydratec	31/12/1992	paris
Etudes hydrauliques	Etude hydraulique pour l'amélioration des conditions d'écoulement de la Verse	Hydratec	31/12/1983	Nanterre
Etudes hydrauliques	Extension des terrains de la Sucrierie en rive gauche de l'Oise en aval d'Origny-Sainte-Benoite. Etude hydraulique	BETURE SETAME EST	30/05/1993	Sucreries et distilleries de l'Aisne
Etudes hydrauliques	Projet de remblaiement en rive gauche de l'Oise en aval d'Origny-Sainte-Benoite. Etude hydraulique complémentaire	BETURE SETAME EST	30/03/1994	Sucreries et distilleries de l'Aisne
Etudes hydrauliques	Extension des remblais de la sucrierie. Quatrième phase d'étude hydraulique	BETURE SETAME EST	30/04/1995	Sucreries et distilleries de l'Aisne
Environnement naturel, qualité des eaux	Etude hydraulique de l'aqueduc de la Verse à Pont-l'Evêque	ISL		Nanterre
Etudes hydrauliques	Survol de la crue de l'Oise entre Hirson et Abbécourt	HYDRATEC	31/01/1994	Nanterre
Etudes intégrées, aménagements	Etude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise	ISL	01/01/2001	DDAF 02
Etudes intégrées, aménagements	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations - secteur de Longueil Ste Marie	ISL	01/02/2001	DDAF 02
Etudes intégrées, aménagements	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations - secteur de Brétygny-Janville	ISL	01/02/2001	DDAF 02

DESCRIPTION	OUVRAGE	AUTEUR	DATE	DISPO
Etudes intégrées, aménagements	Etude préliminaire de faisabilité d'aires de stockage d'eau dans le contexte de la lutte contre les inondations - secteur de Guise	ISL	01/02/2001	DDAF 02
Etudes intégrées, aménagements	Aménagement de l'Oise et du Gland dans la traversée d'Hirson	STUCKY	01/10/2001	Nîmes
Données topographiques	Crues de 1993 et 1995. Recueil des repères altimétriques. Rivières Oise (dpt 02, 60 ,95) Aisne (dpt 08, 51, 60) Serre et Souches	SNS	28/02/1995	SNS Picardie
Données topographiques	Mission complémentaire de relevés des laisses des crues de 1993 et 1995	CETE	01/08/2002	SNS Compiègne

